



Soziale Arbeit

Rapport final à l'intention de la CDAS

« Comment les politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse peuvent-elles soutenir la participation à bas seuil des enfants et des jeunes ? »

Dr Dilyara Müller-Suleymanova
Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe

Olivia Frigo-Charles, MA
Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe

Michele Pizzera, MSc.
Zentrum für Bildung, Entwicklung und Services

Prof. Dr. Gabriela Muri Koller
Institut für Kindheit, Jugend und Familie

Prof. Dr. Konstantin Kehl
Institut für Sozialmanagement

Dr Susanne Nef
Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe

Avec le soutien financier de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral des assurances sociales OFAS

S O D K – Konferenz der kantonalen
Sozialdirektorinnen und Sozialdirektoren
C D A S – Conférence des directrices et directeurs
cantonaux des affaires sociales
C D O S – Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali delle opere sociali

3 juillet 2023

Sommaire

1.	Contexte, objectifs et démarche méthodologique de l'étude	4
1.1	Questions de recherche	5
1.2	Résumé de la conception de l'étude	5
1.3	Procédure et méthodes	6
2.	Analyse bibliographique	7
2.1	Participation et accès à bas seuil	7
2.2	Principes de l'accès à bas seuil	8
2.3	Participation à bas seuil et hétérogénéité.....	10
2.4	Participation des enfants et des jeunes placés	13
2.5	Digitalisation et participation.....	15
3.	Entretiens et groupes de réflexion.....	16
3.1	Entretiens avec les experts	16
3.1.1	Facteurs déterminants du caractère « bas seuil »	17
3.1.2	Canton et communes : compétences et répartition des tâches.....	20
3.1.3	Potentiels de changement.....	21
3.2	Discussions en groupes de réflexion avec des enfants et des jeunes	23
4.	Atelier avec la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) ...	27
4.1	Format de l'atelier et méthodes utilisées	27
4.2	Génération d'idées au cours de l'atelier	27
4.3	Conclusions de l'atelier	29
5.	Discussion des résultats.....	29
5.1	Orientation des offres de participation en fonction de l'espace social et du cadre de vie	30
5.2	« Véritable » participation.....	31
5.3	Nouvelles structures et nouveaux processus.....	32
5.4	L'école, champ de tension	33
5.5	Synthèse : tâches des cantons	34
6.	Recommandations	35
6.1	Le Canton comme instance de suivi	35
6.2	Responsabilité de la coordination et de la mise en réseau	35
6.3	Utilisation d'un langage simple et forme de la communication.....	36
6.4	Le Canton, garant de l'hétérogénéité.....	36
6.5	Proposition : un « mois de la participation ».....	37
7	Bibliographie.....	38
8	Annexe. Exemples de bonnes pratiques issus des données collectées.....	40

Résumé

Le présent rapport traite du thème de la participation à bas seuil des enfants et des jeunes et de la manière dont les politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse peuvent la promouvoir. L'équipe de recherche a abordé le sujet sous différents angles et a tiré de l'analyse de la littérature, des entretiens avec divers professionnels et experts de la politique cantonale de l'enfance et de la jeunesse, de même que des discussions en groupes de réflexion menées avec des jeunes, des enseignements importants qui sont présentés ci-après. La promotion de la participation à bas seuil des enfants et des jeunes est une tâche transversale des cantons et des communes. Comme ces dernières ont une plus grande proximité avec les enfants et les jeunes, avec les thèmes qui les concernent et leur environnement de vie, les offres de participation au niveau communal sont souvent considérées comme étant à plus bas seuil et plus efficaces. Mais parallèlement, pour promouvoir la participation des enfants et des jeunes, il est nécessaire qu'existent au niveau cantonal des mesures de soutien qui ne peuvent pas être assumées par les communes : créer des conditions-cadres favorables, offrir une aide financière, mettre à disposition un savoir-faire, établir un réseau avec d'autres cantons. Il s'agit de donner ainsi des impulsions en faveur d'une culture active de la participation dans les communes. Les cantons diffèrent considérablement les uns des autres en fonction de leur taille, de leurs particularités culturelles, linguistiques, géographiques, topographiques, etc. Ces spécificités doivent être prises en compte lors du développement d'offres participatives. Les principes et critères suivants ont été identifiés comme inhérents au caractère « bas seuil » :

1) Les projets de participation doivent être axés sur les environnements de vie et les espaces sociaux des enfants et des jeunes ; 2) hétérogénéité des enfants et des jeunes et leurs besoins spécifiques : les offres de participation doivent être différenciées et adaptées en fonction des groupes cibles ; 3) Une véritable participation nécessite de la sensibilisation, de la transparence et l'implication des enfants et des jeunes dès le début ; 4) flexibilité et ouverture quant aux résultats ; 5) langage simple et communication ; 6) coopération et travail en réseau avec différents acteurs en milieu scolaire et extra-scolaire.

Cinq recommandations principales ont été formulées :

1. Le Canton devrait agir en tant qu'instance de suivi et soutenir les communes dans la mise en œuvre de projets participatifs en fixant des conditions-cadres, en offrant une aide financière, en transmettant un savoir-faire et en entretenant les liens avec d'autres cantons.
2. Le Canton devrait assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs concernés et des offres sur le territoire cantonal afin de permettre un dialogue constructif. Les services cantonaux peuvent faire office d'interlocuteur pour les questions relatives à la participation des enfants et des jeunes et offrir des plates-formes d'échange.
3. Il est essentiel d'utiliser un langage simple avec les enfants et les jeunes et de communiquer avec eux d'une façon adaptée. Cela exige de la simplicité et une formation ciblée des personnes actives en politique et dans l'administration. Les acteurs locaux qui sont déjà en contact avec les enfants et les jeunes devraient aussi être impliqués.
4. Le Canton devrait veiller à ce que l'hétérogénéité des enfants et des jeunes soit prise en compte. Il devrait agir en tant qu'« instance de garantie » et émettre des recommandations pour faire en sorte que tous les groupes soient intégrés de façon appropriée.
5. Il est proposé d'instaurer un « mois de la participation » qui serait reconduit régulièrement. Celui-ci comporterait diverses activités et projets relatifs à la participation des enfants et des jeunes et contribuerait à la sensibilisation. Le rôle du Canton serait d'initier et d'accompagner cette proposition, tandis que les acteurs locaux mettraient en œuvre des actions concrètes sur le terrain.

1. Contexte, objectifs et démarche méthodologique de l'étude

La Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ), une conférence technique de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS), s'engage pour la mise en œuvre des droits de l'enfant et le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse ainsi que pour leur coordination entre les cantons. La participation est devenue l'un des thèmes centraux de la politique de l'enfance et de la jeunesse en Suisse. Elle constitue en effet un facteur important qui renforce le sentiment d'appartenance à la société et contribue à l'intégration des enfants et des jeunes. Ces dernières années, de nombreux projets participatifs visant ces groupes cibles ont été lancés et mis en œuvre dans toute la Suisse, et plusieurs études ont été réalisées sur ce thème. Des efforts restent toutefois à faire pour atteindre l'objectif de garantir à chaque enfant et à chaque jeune la possibilité de participer. La présente étude sur la participation à bas seuil a pour but d'élargir l'état actuel des connaissances à ce sujet et d'élaborer des recommandations y relatives. Les résultats de ce projet doivent servir de base pour intensifier les échanges entre les cantons sur ce thème et renforcer le rôle de ces derniers dans ce domaine. Dans ce contexte, la question centrale examinée est la suivante :

Comment les formes de participation à bas seuil peuvent-elles être encouragées dans le cadre des politiques cantonales de l'enfance et de la jeunesse ?

La question est fondée sur la définition de la participation donnée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, sur laquelle la CDAS s'appuie dans ses recommandations aux cantons : la participation est comprise comme des processus continus, qui comprennent le partage d'informations et le dialogue entre enfants et adultes sur la base du respect mutuel et par lesquels les enfants peuvent apprendre comment leurs vues et celles des adultes sont prises en compte et influent sur le résultat de ces processus¹. La CDAS recommande aux cantons les objectifs suivants pour le développement de la politique de l'enfance et de la jeunesse (CDAS, 2016) : « Le droit de chaque enfant et de chaque jeune de participer, d'exprimer librement son opinion et d'être entendu sur toute question qui l'intéresse est garanti et appliqué par les cantons et les communes ».

Dans ce contexte, le présent projet vise à explorer les thèmes suivants :

- bases conceptuelles et définition de la participation à bas seuil en lien avec le groupe cible hétérogène que constituent les enfants et les jeunes ;
- identification et analyse d'outils novateurs et de bonnes pratiques ;
- analyse et propositions pour la promotion de la participation à bas seuil par les cantons.

À cette fin, il convient tout d'abord, dans le cadre du projet, de développer une discussion théorique, conceptuelle et méthodologique globale sur le concept de bas seuil en mettant l'accent sur les groupes cibles. Ensuite, il s'agit de procéder à une analyse structurée et différenciée des approches, des outils et des exemples de bonnes pratiques existants, en tenant compte en particulier des perspectives et des ressources des enfants et des jeunes dans des situations de vie et des contextes hétérogènes. En troisième lieu, nous examinons comment les cantons peuvent promouvoir l'accès à bas seuil aux processus correspondants dans les communes, en coopération avec les acteurs de la participation des jeunes au sens le plus large. L'approche du projet se caractérise par le fait que tant les enfants et les jeunes que les professionnels ont été intégrés dans la discussion de ces questions. L'expertise de l'équipe du projet en matière de projets participatifs et collaboratifs garantit une

¹ COMITÉ DES DROITS DE L'ENFANT, Observation générale n°12 (2009) : Le droit d'être entendu, CRC/C/GC/12, Genève 2009, p. 4. Disponible sous <https://undocs.org/fr/CRC/C/GC/12>

réflexion menant au développement de processus et de structures innovants pour l'encouragement d'une participation à bas seuil et adaptée aux différents âges.

1.1 Questions de recherche

De la question centrale découlent les questions de recherche principales suivantes :

- **Formes de participation à bas seuil :**
 - Que signifie concrètement la notion de bas seuil en lien avec la participation des enfants et des jeunes ? Pourquoi le caractère « bas seuil » est-il important pour encourager la participation des enfants et des jeunes ?
 - Quels sont les principes, conditions et critères qui définissent le caractère « bas seuil » compte tenu de l'hétérogénéité des circonstances ?
 - Quelles sont les conditions requises pour la mise en place de la participation à bas seuil ? Quels indicateurs permettent de juger du caractère « bas seuil » de la participation ?
 - Quels sont les indicateurs qui permettent d'évaluer l'efficacité de la participation à bas seuil ?
- **Outils novateurs et bonnes pratiques :**
 - Quels sont les outils novateurs qui existent dans ce domaine ? Quelles sont les offres qui se sont établies en tant que bonnes pratiques ?
 - Quels facteurs de succès, obstacles fréquents et difficultés peut-on identifier ?
 - Comment, en se basant sur l'analyse des outils novateurs et des bonnes pratiques, peut-on renforcer le caractère « bas seuil » de projets participatifs déjà existants ?
- **Encouragement de la participation à bas seuil par les cantons :**
 - Comment les cantons et les communes peuvent-ils soutenir et mettre en œuvre des projets de participation à bas seuil ? Quels sont les obstacles et les potentiels qui existent à cet égard ?
 - Comment les cantons peuvent-ils soutenir les communes dans la création de nouvelles structures et l'accès à bas seuil aux structures existantes ?

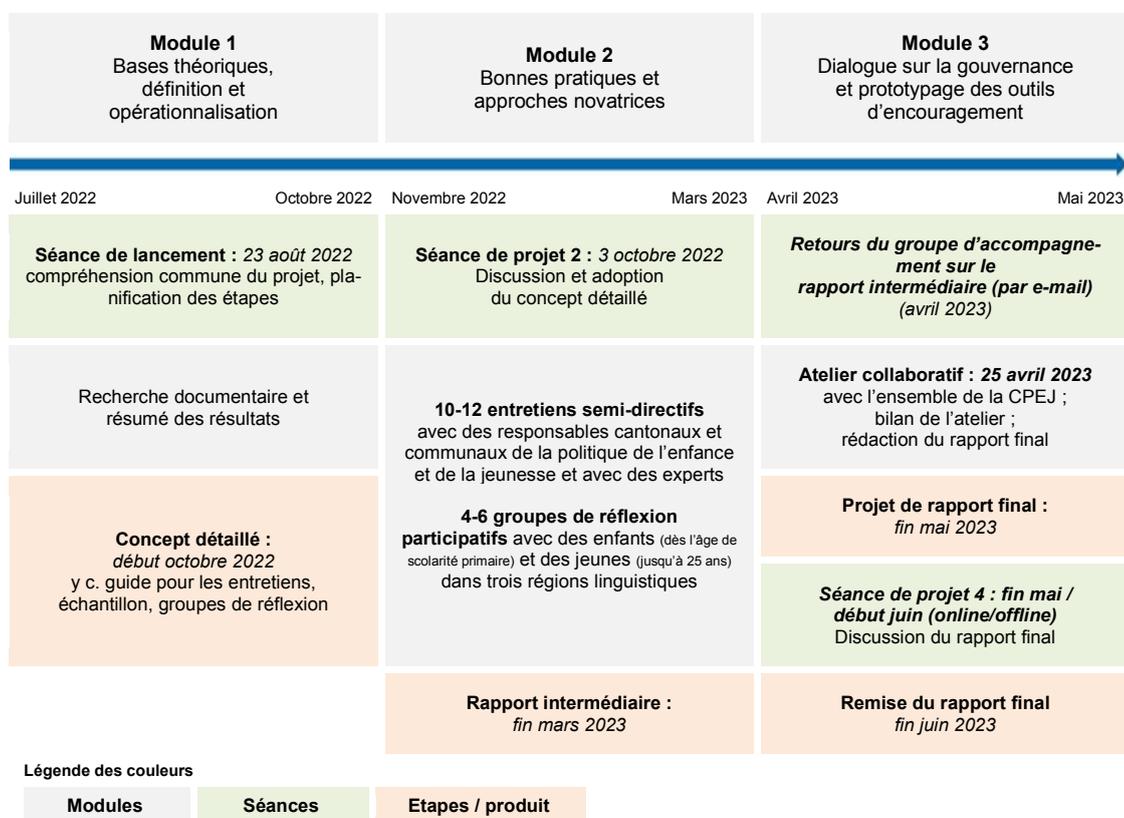
1.2 Résumé de la conception de l'étude

Le projet se caractérise par la combinaison d'une approche participative, centrée sur les environnements de vie des jeunes et des enfants, et d'une perspective axée sur la planification sociale, intégrant des acteurs clés de l'administration, du monde politique et de la société (Dittmann et Kehl, 2022). La collaboration entre trois instituts du Département de travail social de la ZHAW – Institut für Vielfalt und gesellschaftliche Teilhabe, Institut für Kindheit, Jugend und Familie, Institut für Sozialmanagement – a permis d'intégrer différentes visions et compétences disciplinaires. Pour répondre aux questions posées, une procédure multi-méthodes a été utilisée, impliquant non seulement la consultation et l'analyse des données de recherche existantes, mais aussi la prise en compte qualitative des savoirs des professionnels ainsi que des enfants et des jeunes. L'évaluation combinée a permis de formuler des recommandations d'action largement fondées pour le renforcement de la participation à bas seuil des enfants et des jeunes en Suisse. Le projet se voulait lui-même participatif et collaboratif, mettant l'accent sur des approches adaptées à l'âge et aux ressources, par exemple dans le domaine de la participation numérique, ainsi que sur des méthodes innovantes comme l'approche du Design Thinking. La CPEJ a été activement impliquée en tant que groupe d'accompagnement afin de pouvoir tirer parti de l'expertise et du réseau des membres du comité au niveau suisse.

1.3 Procédure et méthodes

Concrètement, pour examiner les questions posées, nous avons suivi un schéma en trois modules (voir tableau). L'évaluation combinée a permis de formuler des recommandations d'action largement étayées pour renforcer la participation à bas seuil des enfants et des jeunes en tenant compte de l'hétérogénéité de leurs environnements de vie en Suisse. Dans un but de coordination continue des différentes phases du projet et pour intégrer à celui-ci l'expertise du comité de la CPEJ, les membres de ce dernier ont été associés à l'équipe de recherche dans la réalisation de l'étude (groupe d'accompagnement). Quatre séances ont ainsi été organisées entre l'équipe de projet et le comité de la CPEJ. Le graphique suivant présente comment les trois modules du projet se sont déroulés entre juillet 2022 et juin 2023. Le présent rapport synthétise les principaux résultats du projet.

Aperçu des trois modules



Tableau

2. Analyse bibliographique

2.1 Participation et accès à bas seuil

En Suisse, la participation des enfants et des jeunes revient régulièrement au centre de l'attention du grand public et des scientifiques (Rieker et al. 2016, p. 1). C'est le cas notamment parce qu'en comparaison internationale et malgré la démocratie directe, la participation aux votations et aux élections est plutôt modeste de manière générale, mais surtout parce que la participation des jeunes est elle-même particulièrement faible (Wittwer 2015, p. 27-28 ; Vatter 2020, p. 554-555). On considère qu'un aspect central qui explique ce phénomène est que les enfants et les jeunes ne disposent pas des mêmes droits de participation démocratique que les adultes et qu'ils ne peuvent donc pas encore, ou seulement difficilement, acquérir dans leurs jeunes années des compétences conceptuelles et décisionnelles. C'est pourquoi de nombreuses initiatives et avancées ont vu le jour dans ce domaine. Certaines lacunes persistent toutefois, et des efforts restent à faire, notamment en ce qui concerne la participation à bas seuil et l'accessibilité pour différents groupes d'enfants et de jeunes (CDAS, 2016 ; Wittwer, 2015 ; Zimmermann & Schmuziger 2021).

Dans ce contexte, de nombreux projets axés sur la participation des enfants et des jeunes en général et sur leur participation politique en particulier sont confrontés à des défis similaires : motiver les enfants et les jeunes à participer, entretenir cette motivation sur le long terme et parvenir à toucher différents groupes d'enfants et de jeunes. En effet, beaucoup d'offres de participation existantes sont trop difficiles d'accès pour les enfants et les jeunes et ne sont pas suffisamment en rapport avec leurs diverses réalités, leur vécu et leurs motivations. Certains auteurs appellent à repenser le concept de participation en intégrant davantage les avis, les perspectives et les définitions que les jeunes et les enfants eux-mêmes se font de la participation (Walther et al., 2019). Les enfants et les jeunes développent de nombreuses formes de pratiques informelles et s'impliquent de diverses façons dans la vie en société (p. ex. par des pratiques dans l'espace public, des manifestations, des processus de négociation numériques, etc.) Il convient de les prendre au sérieux et de ne pas les exclure en imposant une définition trop formalisée de la participation (Walther et al., 2019). Les rapports de force implicites et explicites ou les asymétries de pouvoir dans les projets impliquant des enfants et des jeunes d'une part et des intervenants adultes d'autre part sont significatifs à cet égard ; ils se caractérisent par exemple par le fait que l'agenda, les questions et les processus sont encore souvent définis du haut vers le bas (Nef et al., 2022). La question centrale est donc de savoir ce que les enfants et les jeunes entendent par participation et comment tirer parti de leurs propres perspectives et de leurs ressources.

La participation politique des jeunes est « une forme de participation collective qui implique les jeunes dans des processus de planification et de prise de décision politiques » (Hirschi & Blumenthal, 2016, p. 14). Il ne s'agit ici pas uniquement de processus de décision, mais aussi de possibilités préalables d'information et de formation de l'opinion et de la volonté (Schmuziger & Zimmermann, 2021, p. 4). Les processus participatifs qui ne prévoient qu'une simple information ou la participation à des processus déjà prédéfinis sont donc clairement à distinguer de cette définition. Pour les enfants et les jeunes, la participation politique signifie avoir la possibilité de prendre des décisions sur des questions concernant des domaines de leur existence. Il doit en résulter des effets durables et perceptibles qui exercent une influence sur l'environnement où ils vivent (Schmuziger & Zimmermann, 2021, p. 4-5). La participation naît ainsi à l'interface entre les pratiques des enfants et des jeunes et les sujets de société qu'ils abordent ainsi, et les institutions et acteurs concernés (Walther et al., 2021, p. 193). Lorsqu'il s'agit pour les enfants et les jeunes de s'engager dans des projets et offres de participation politique, de nombreux facteurs peuvent influencer sur leur motivation. La facilité d'accès et la conception des offres de participation jouent à cet égard un rôle central (Nef et al., 2022, p. 50-52).

En ce qui concerne le droit des enfants et des jeunes à participer, la question se pose de savoir dans quelle mesure la mise en œuvre de ce droit s'applique véritablement à tous (Reitz, 2015). Les différences qui existent en fonction des lignes de fracture (voir section 2.3) ainsi que les inégalités en termes de ressources et de droits de participation démocratique ont une influence sur les possibilités offertes aux enfants et aux jeunes de participer et sur leur accès à la participation (Nef et al., 2022 ; Rieker et al., 2016 ; Wittwer, 2015). Il apparaît ainsi indispensable de prendre ces facteurs en considération lors de la conception de projets de participation et de viser à ce que ces derniers soient adaptés en conséquence pour être accessibles à bas seuil.

Les offres et projets à bas seuil ont pour objectif de favoriser l'inclusion sociale en encourageant en premier lieu « l'autodétermination et la participation à la vie sociale » (Oehme, 2011, p. 7), en faisant intervenir des composantes tant structurelles qu'individuelles : « Il s'agit d'une part d'établir des connexions avec des structures sociales au sens le plus large, de procurer aux jeunes des accès qui, sans soutien, leur resteraient fermés. Mais d'autre part, le travail consiste aussi toujours à les « amener » vers ces accès, à les rendre individuellement aptes à se servir de ces structures, à leur donner la possibilité de développer les compétences nécessaires » (Oehme, 2011, p. 7).

La question se pose toutefois de savoir dans quelle mesure la participation présentée comme inclusive ne fonctionne pas véritablement comme telle dans la pratique. Une étude espagnole a démontré que les programmes de participation ouverts ne garantissent pas en soi l'inclusion (Laforgue et al., 2022). Malgré un appel à la participation du style « tous les enfants et les jeunes peuvent participer », il existe diverses barrières sociales qui amènent certains enfants et jeunes à penser qu'il est moins légitime pour eux de participer ou qu'ils sont moins bien outillés pour le faire (Laforgue et al., 2022, p. 70).

2.2 Principes de l'accès à bas seuil

Comme le montre la recherche bibliographique, il n'existe pas encore de bases théoriques largement élaborées ou de travaux de recherche scientifiques empiriques sur le thème de l'accès à bas seuil (Mayrhofer 2012, 146). On ne trouve une définition de la notion de « bas seuil » dans aucun des ouvrages de référence du travail social ou de la pédagogie sociale, mais elle fait partie intégrante de nombreux concepts et pratiques des institutions sociales (Arnold & Höllmüller 2017, 20). Dans la pratique du travail social, on n'observe pas un usage uniforme de cette notion ; ainsi, selon le champ d'activité concerné du domaine du travail social, des accents différents peuvent être mis sur la compréhension du caractère « bas seuil » (Mayrhofer 2012, 146). Gebken & Vosgerau (2014, 58) proposent de définir la notion de bas seuil comme une approche largement répandue qui vise en premier lieu à ce que les bénéficiaires potentiels d'une offre n'aient pas ou peu de conditions à remplir pour pouvoir en profiter. Il s'agit d'éliminer les obstacles et les seuils pouvant entraver l'accès aux offres du travail social afin de toucher le plus grand nombre possible de groupes, même ceux qui sont difficiles à atteindre. La recherche bibliographique permet de dégager quelques principes importants de la notion de bas seuil en ce qui concerne la participation des enfants et des jeunes.

- 1) Les projets de participation à bas seuil **devraient être basés autant que possible sur les contextes de vie, le quotidien et les expériences des enfants et des jeunes** (Oehme, 2011 ; Nef et al., 2022, p. 56). Oehme qualifie le bas seuil d'« avance » sur la confiance et l'acceptation (2011, p. 6), qui doit être accordée aux enfants et aux jeunes et à leurs environnements de vie. Vromen et Collin (2010, p. 104) écrivent : « initiatives need to be youth-led, purposeful and provide feedback and be creative and fun ».
- 2) **Les projets de participation à bas seuil doivent être en lien avec des espaces, groupes et réseaux déjà existants et avec leur environnement** (par exemple l'école, les centres de jeunesse/de loisirs, le web ou les réseaux sociaux). La participation est à plus bas seuil lorsqu'elle intervient dans des contextes déjà familiers pour les enfants et les jeunes. Dans ces espaces, les jeunes pratiquent souvent déjà des

formes informelles de participation par le biais de pratiques sous-culturelles (Pitti et al., 2019, p. 136). Au travers de ces pratiques (sous-)culturelles informelles, qui ne sont pas nécessairement perçues comme relevant de la participation formelle, les jeunes apprennent à s'impliquer (Pitti et al., 2019, p. 136). Les projets et offres de participation à bas seuil peuvent donc s'appuyer sur ces pratiques dans l'environnement de vie des enfants et des jeunes.

- 3) En nous basant sur Vromen et Collin (2010, p. 103), nous pouvons définir un autre aspect important : la différence entre les potentialités promises et les effets réels de la participation. Les objectifs et les résultats (produit final) de la participation doivent être communiqués aux jeunes de manière transparente. Souvent, l'accent est mis davantage sur les modalités et le déroulement des processus de participation que sur leur pleine mise en œuvre et la réalisation d'objectifs. **Il semble toutefois clairement important pour les enfants et les jeunes de pouvoir constater rapidement ce à quoi ils parviennent grâce à leur participation.** Il est donc essentiel, dans le cadre des processus participatifs, de bien réfléchir aux objectifs et aux attentes afin de ne pas promouvoir une participation fictive (Rameder, 2015).
- 4) **Les projets de participation doivent être des « safe spaces » et des espaces de « tâtonnement »/« expérimentation », dans lesquels les enfants et les jeunes se sentent en sécurité et peuvent s'exprimer librement et sans crainte.** Ce constat est basé sur une étude sur le mouvement des jeunes pour le climat en Suisse (Jans et al., 2020) ainsi que sur le rapport de recherche « Ma Suisse et moi » (Beyeler et al., 2015, p. 69) et l'étude sur la participation politique de Nef et al. 2022. Les jeunes accordent davantage de valeur à la formation politique « ... au sens d'une expérience et d'une pratique actives de la politique et du débat politique » (Jans et al., 2020, p. 30). Cette dernière étude évoque l'importance de disposer d'opportunités d'entrer dans le monde politique qui ne mettent par exemple pas l'accent principalement sur la politique au sens strict (institutionnel) mais se concentrent plutôt sur la connaissance mutuelle, ainsi que l'intérêt d'aménager des « safe spaces » au sein desquels les enfants et les jeunes peuvent s'essayer aux discussions et activités politiques.
- 5) Un autre principe important du caractère « bas seuil » est la flexibilité et l'accessibilité des offres (Nef et al., 2022, p. 56-57). **Les projets et offres de participation, selon le concept des « pockets of participation » (Franks, 2011), devraient proposer différentes options flexibles que les enfants et les jeunes peuvent utiliser à leur guise, en fonction de leur réalité et de leur situation spécifiques.** L'approche des « pockets of participation » place au cœur du processus la possibilité pour les jeunes de déterminer eux-mêmes, à chaque étape, ce qu'ils souhaitent entreprendre et dans quelle mesure ils veulent s'y engager (Franks, 2011).
- 6) Les offres de participation à bas seuil doivent partir du principe que les conditions de vie des enfants et des jeunes ne sont pas égales. **Elles ne doivent donc pas être conçues et mises en œuvre comme un modèle unique, mais au contraire être aménagées et déclinées en fonction des contextes, des différences, des environnements de vie et des diversités au sein du groupe cible.** Pour la réalisation concrète, cela signifie souvent que les divers groupes cibles doivent être différenciés, par exemple sur la base des lignes de fracture, et que des offres adaptées doivent être développées en tenant compte de l'intersectionnalité. Dans le sous-chapitre suivant, différentes dimensions de la participation sont présentées en fonction des catégories de l'âge, du genre, de l'origine migratoire, de la formation, de la pauvreté et du handicap.

2.3 Participation à bas seuil et hétérogénéité

Plutôt que de parler d'un groupe homogène d'enfants et de jeunes, il s'agit – en particulier lorsque l'on aborde la question du caractère « bas seuil » de la participation – d'avoir conscience de l'hétérogénéité de ce groupe et de la prendre activement en compte. En effet, en Suisse, le groupe des enfants et des jeunes est très hétérogène. Tout d'abord en ce qui concerne les droits civiques, le statut de séjour ainsi que les origines socio-économiques, géographiques, culturelles et linguistiques. De plus, les enfants et les jeunes immigrés ou réfugiés, en procédure d'asile, sans-papiers ou d'autres groupes vulnérables sont exclus de nombreux aspects de la vie publique ainsi que de la participation. Outre le fait que le statut social des enfants et des jeunes peut constituer en lui-même un obstacle à la participation – l'enfance et l'adolescence sont considérées comme des phases de vie « incomplètes » durant lesquelles leurs opinions n'ont pas encore de valeur (Laforgue et al., 2022) –, les enfants et les jeunes ne disposent pas tous des mêmes ressources et se trouvent dans des situations de vie très diverses, qui peuvent rendre l'accès à la participation plus difficile ou au contraire le faciliter. Mis à part les trois catégories classiques que sont le sexe (*gender*), l'ethnicité (*race*) et la classe sociale (*class*), il existe une multitude d'autres facteurs qui peuvent favoriser ou entraver le comportement participatif et l'accès à la participation : l'âge, le milieu socio-économique, l'origine migratoire, le niveau de formation, le fait d'habiter en ville ou en périphérie, la condition physique, psychique ou cognitive, la langue, les compétences numériques, l'orientation ou identité sexuelle. Selon le concept analytique de l'intersectionnalité, ces différentes catégories sociales peuvent se combiner et renforcer mutuellement les inégalités (Cho et al., 2013). La participation des enfants et des jeunes peut aussi faire l'objet d'une réflexion dans ce cadre analytique.

Âge et expérience

Offrir une participation à bas seuil appropriée à l'âge signifie aborder des sujets proches du vécu quotidien à l'aide de méthodes adaptées à l'âge – formes textuelles, images, films, histoires – et les approfondir ensemble avec les enfants et les jeunes. Il est essentiel de montrer les effets de la (non-)participation sur les domaines concrets de leur vie et de traduire des exemples de participation politique dans des formes de négociation et de participation propres à leur âge (p. ex. au sein de la famille, dans l'environnement proche, à la crèche, dans le groupe de pairs).

Pour les enfants en âge préscolaire, la participation à bas seuil implique de se fonder sur les dimensions liées à l'expérience et au vécu des jeunes enfants dans leur vie quotidienne (Schütz & Böhm, 2019). À cet âge, il est essentiel de disposer de suffisamment de temps pour découvrir et expérimenter différentes méthodes. Ces méthodes doivent prendre des formes plus ou moins contraignantes et permettre d'agir, de bouger, de découvrir et de jouer avec différents matériels et offres de jeu. Les jeunes enfants doivent pouvoir entrer et sortir ponctuellement de l'activité, l'entrée en matière ne doit pas être trop complexe ou ennuyeuse, et les préférences vis-à-vis des médias textuels, non verbaux ou imagés doivent pouvoir être testées et abandonnés si nécessaire. Pour rendre possible la participation à bas seuil des jeunes enfants, il s'agit également de sensibiliser les parents à un stade précoce et de gagner leur confiance.

Les enfants d'âge scolaire ont d'autres besoins. Il ne suffit pas, par exemple, de leur faire dessiner des souhaits et de les traduire dans une perspective adulte. À cet âge aussi, il est décisif d'adopter une approche axée sur le contexte de vie et le vécu, qui donne une grande importance aux dimensions narratives – via une appropriation active, linguistique et émotionnelle de l'environnement par les enfants –, par exemple avec des « commented walks » dans le milieu de vie concret (Muri & Suppa, 2018). Le rôle des professionnels est d'accompagner et soutenir les enfants et de s'adresser à eux en tant qu'experts de leur propre univers (ARGE Partizipation Österreich, 2017). Cela suppose qu'ils participent de manière volontaire et autonome, qu'ils soient activement

associés à toutes les étapes – de la formulation des objectifs à la planification des phases du projet – et qu'ils fassent l'expérience de l'auto-efficacité. Enfin, il convient d'assurer le caractère contraignant de la mise en œuvre et l'implication des autorités compétentes.

Pour les adolescents encore en âge de scolarité obligatoire, cela signifie en outre que des formes de participation informelles et ponctuelles, liées à des projets et ouvertes, sont possibles, axées sur des sujets du quotidien, leurs centres d'intérêt, leurs loisirs ou les groupes de pairs. Elles permettent aux jeunes, qui ont souvent peu de temps, de s'impliquer dans un projet précis et de pouvoir ensuite s'en retirer. Les formes parlementaires, quant à elles, offrent un engagement à plus long terme – le dialogue direct avec les décideurs est ici important, ceux-ci pouvant à leur tour assurer le caractère contraignant de la mise en œuvre.

Les jeunes qui ont dépassé l'âge de scolarité et qui ne sont pas engagés dans des organisations de loisirs se concentrent davantage sur leurs pairs pendant leur temps libre, n'ont parfois pas de lieux de séjour fixes et se sentent souvent peu pris au sérieux par les adultes (Stadtentwicklung und Stadtplanung Wien, 2012, p. 42). Ils appréhendent les contraintes et ressentent parfois l'offre de participation comme ennuyeuse. Il est possible de les intéresser d'une part en leur proposant des offres qu'eux et leurs pairs trouvent « cool » (par exemple des offres web 2.0, des réseaux en ligne, du sport et des jeux, des offres dans « leur langage »). Il peut être utile, éventuellement dans un premier temps, de proposer des offres auxquelles ils peuvent participer avec leurs propres groupes homogènes. D'autre part, les contacts peuvent se faire par le biais d'organisations telles que l'animation jeunesse extrascolaire et hors murs, les centres de jeunesse ou les lieux de rencontre informels des jeunes dans l'espace public.

En résumé, on peut dire qu'une participation appropriée à l'âge signifie que les possibilités de participation doivent être adaptées en fonction de l'âge et des capacités des enfants (Clark & Moss 2005 ; Muri & Simoni 2019 ; Schürch 2007). Ils ont des besoins différents, et la possibilité de les atteindre varie en conséquence. Les compétences participatives doivent être stimulées déjà dans la petite enfance, afin que les enfants apprennent dès leur plus jeune âge qu'ils peuvent obtenir des résultats (Brüschweiler et al., 2021). Les projets à bas seuil devraient donc mieux s'appuyer sur les conditions de vie des enfants et des jeunes, sur leurs situations et leurs vécus, et sur des ressources telles que l'enseignement entre pairs (Heeg et al., 2015).

Genre

La socialisation spécifique au genre a une influence sur les sujets que les jeunes considèrent comme importants et sur la façon dont ils participent (voir Knauer & Sturzenhecker, 2005). Ainsi, « les filles prendraient souvent part au débat public avec une « autre voix » que les garçons (ce qui peut même aller jusqu'à être interprété par autrui comme de la « réserve » ou autre) » (Knauer & Sturzenhecker, 2005, p. 73). En fonction de leur identité de genre, les jeunes sont attirés par des sujets différents en matière de participation. Lorsqu'ils se définissent comme transgenres ou non-binaires par exemple, ils peuvent avoir un intérêt pour d'autres thèmes et d'autres formes de participation. Dans le domaine de la participation politique conventionnelle (par exemple les parlements des enfants ou des jeunes), les jeunes de sexe masculin sont davantage représentés, surtout lorsqu'ils sont issus de la classe moyenne et plus âgés (Rieker et al., 2016). Cette tendance se retrouve également dans des contextes liés à des organisations telles que les clubs et les associations, alors que les différences entre les sexes soient moins marquées dans les formes de participation informelles (Gaiser & de Rijke, 2007). Ainsi, les jeunes femmes et les jeunes hommes s'engagent par exemple aussi fortement dans la participation à des mouvements sociaux tels que des groupes de protection de l'environnement, des initiatives de paix, des groupes de défense des droits humains, etc., les femmes même parfois davantage (Moser, 2010). Les jeunes hommes

tendraient à considérer les offres conventionnelles de participation dans le domaine politique comme un « terrain d'exercice » et n'hésiteraient pas à s'y engager, tandis que les jeunes femmes seraient plutôt sceptiques vis-à-vis de ce type de participation et des responsabilités qui y sont liées (Rieker et al., 2016, p. 10). « Les jeunes femmes, en revanche, peuvent plus facilement envisager un engagement dans leur environnement social proche » (Rieker et al., 2016, p. 10).

Diversité liée à la migration

Les possibilités qu'ont les enfants et les jeunes de participer peuvent être influencées par leur origine migratoire. Chez les jeunes migrants, on a observé une participation plus faible, en particulier dans la première génération (Rieker et al., 2016, p. 9). Toutefois, les jeunes issus de la migration montrent également « qu'ils sont capables de gérer leur situation « à cheval entre les cultures » de façon créative et de développer des approches de solutions, des langages et des identités totalement nouveaux » (Knauer & Sturzenhecker, 2005, p. 76 ; Müller-Suleymanova & Adili 2023). Il est donc important de souligner ici que le fait d'être issu de la migration ne constitue pas forcément un désavantage en soi, mais qu'il produit souvent des effets discriminatoires en combinaison avec d'autres facteurs sociaux et économiques – ce qui illustre une fois de plus la pertinence de l'approche intersectionnelle. Les mécanismes d'exclusion sociale peuvent se renforcer mutuellement. Moser (2010, p. 322) montre ainsi que pour les jeunes issus d'un foyer disposant de bonnes ressources (en termes de capital social et financier ainsi que de formation), le fait d'être issu de la migration n'est pas nécessairement un obstacle à la participation. Dans le cas contraire, l'origine migratoire accentuerait le désavantage social. Le domicile peut également avoir une influence : la fréquente ségrégation des lieux d'habitation et des lieux de vie fait que les propositions émanant de ce groupe de population sont souvent moins entendues et restent sans effet (Gimpel & Pearson-Merkowitz, 2009). Les discriminations intersectionnelles doivent être prises en compte de manière proactive. Ainsi, pour les parents très occupés par leur travail, pour les familles monoparentales ou pour les familles défavorisées, les contraintes temporelles font souvent obstacle à la promotion des processus de participation des enfants au quotidien. En outre, pour les personnes à bas niveau de formation, à faible revenu et sans emploi, les difficultés de l'existence passent au premier plan. Les processus culturalistes et racistes d'exclusion et de dévalorisation peuvent également empêcher la participation des enfants et des jeunes issus de la migration (Geisen & Riegel, 2007, p. 23).

Formation

Le comportement participatif est corrélé avec le niveau d'éducation. La capacité et la disposition à participer augmentent avec le niveau de formation (Knauer & Sturzenhecker, 2005, p. 74). Gaiser & de Rijke (2007, p. 43) soulignent que « plus le niveau de formation est élevé, plus l'implication dans des clubs, associations et organisations est forte, donc dans des structures d'opportunité qui permettent une activité sociale, la participation à des structures démocratiques et à des réseaux sociaux, ainsi que l'interaction, la communication et l'apprentissage social ». Les jeunes qui ont des diplômes de niveau inférieur au baccalauréat (ou à la maturité en Suisse) s'engagent toutefois davantage dans les organisations syndicales et, dans les zones rurales, dans les associations locales telles que les sociétés de tir, les associations folkloriques ou les corps de sapeurs-pompiers volontaires (Gaiser & de Rijke, 2007, p. 42). Bien que des différences sociales puissent être constatées en parallèle avec le niveau de formation chez les personnes issues ou non de la migration, les effets de l'éducation peuvent réduire les disparités liées à la migration (Gaiser & de Rijke, 2007).

Pauvreté

Selon une enquête menée sur les jeunes, leur statut professionnel a une influence sur leur comportement participatif dans des associations : « Ce sont les jeunes scolarisés, étudiants ou en formation qui sont le plus souvent actifs dans des associations (56 %), suivis de ceux qui ont un emploi (50 %), tandis que ceux qui n'ont pas d'activité professionnelle (34 %) ou qui sont au chômage (31 %) le sont nettement moins » (Gaiser & de Rijke, 2007, p. 43). Le statut d'« inactif » ou de « chômeur » se traduit par une plus faible participation dans des clubs et associations. Cela peut « signifier pour certains être doublement exclus, d'une part de la formation et des opportunités d'emploi, et d'autre part de l'intégration dans le cadre d'associations » (Gaiser & de Rijke, 2007, p. 43).

La participation de personnes touchées par la pauvreté permet de favoriser les expériences d'efficacité personnelle et la compréhension des problèmes, ce qui contribue à une société plus inclusive (Chiapparini et al., 2020, p. VI). Le potentiel d'intégration est ainsi souvent surestimé, ou l'accent est mis uniquement sur l'origine ethnique ou le contexte migratoire, plutôt que de créer des conditions sociales et économiques permettant de choisir librement de s'engager. De plus, la participation à bas seuil ne réduit pas a priori les inégalités sociales, elle reproduit par exemple parfois l'inégalité entre les sexes (voir la section sur le genre).

Handicap physique, psychique et cognitif

Dans le cadre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), la Suisse s'est engagée à promouvoir les chances des personnes handicapées de participer à tous les domaines de la société. En réalité, les jeunes handicapés participent moins que ceux qui ne souffrent d'aucune forme de handicap (Bedell et al., 2013). Il faut toutefois remarquer que les différentes formes de handicap peuvent avoir un impact plus ou moins important sur les possibilités de participation (Bult et al., 2011). Parmi les facteurs, on peut citer l'état de santé général, la condition physique, l'âge, l'environnement social. C'est dans le domaine des handicaps physiques que l'on trouve le plus d'indications dans la littérature sur la manière dont ils affectent la participation, même si cela n'est mentionné que marginalement. Il existe certes un discours global à ce sujet dans le domaine du handicap et de l'inclusion, mais il est rare qu'il se concentre spécifiquement, par exemple, sur la participation politique ou l'implication dans des associations ou des clubs. L'accent est plutôt mis sur la participation à bas seuil à la société. Les études dans ce domaine se focalisent donc souvent sur des formes de participation plus privées, qui n'incluent pas en soi la participation aux processus de décision. En ce qui concerne les handicaps cognitifs et psychiques, il n'existe pratiquement pas de données dans la littérature dans le domaine de la participation (Nef et al., 2022).

2.4 Participation des enfants et des jeunes placés

Le présent rapport traite la participation des enfants et des jeunes placés comme un sujet à part entière. Dans l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que dans le système du placement d'enfants, il existe de nombreuses possibilités de mettre en œuvre la participation. La Convention relative aux droits de l'enfant définit le principe de base, à savoir que la participation doit être assurée au même titre que la protection et l'encouragement (Sünker & Swiderek, 2022). Les enfants et les jeunes doivent être associés aux trois phases du processus de placement – décision et admission, prise en charge, phase de départ (CDAS & COPMA, 2020, p. 16) –, en leur fournissant toutes les informations dans le cadre d'une procédure transparente ainsi qu'en écoutant et en prenant en compte leur avis (Grasshoff, 2022). La participation est un élément-clé pour la réussite d'un placement extra-familial (CDAS & COPMA, 2020, p. 19-31). Différents modèles sont utilisés dans le cadre de l'aide à l'enfance et à la

jeunesse : l'essentiel est que la participation soit conçue comme un processus actif et dynamique. On distingue les stades préliminaires 3-5 (information, audition et implication) et la participation effective avec les niveaux 6-8 (codécision, compétence décisionnelle partielle et pouvoir décisionnel). Lorsque les enfants et les jeunes ont été placés, le processus de prise en charge commence. Celui-ci ne prend fin qu'avec la sortie formelle de l'aide légale à l'enfance et à la jeunesse. Pendant le processus de prise en charge, il existe de nombreux autres angles d'approche pour favoriser la participation. La plupart concernent la participation aux décisions dans la vie quotidienne, jusqu'à la gestion autonome de leur propre vie (Burschel et al., 2022 ; Eberitzsch et al., 2021 ; Rohrbach et al., 2021 ; ten Brummelaar et al., 2018). En principe, les enfants et les jeunes placés peuvent prendre part aux offres de participation de la commune et du canton au même titre que les enfants et les jeunes qui vivent dans leur famille d'origine. Cette participation peut toutefois être entravée, par exemple par des facteurs de stigmatisation sociale liés à leur placement ou par la distance géographique entre leur environnement social et l'institution où ils sont placés.

Le regard porté sur la participation dans le cadre de l'assistance éducative en institution (Eberitzsch et al., 2022) met de plus en plus l'accent, dans le discours des experts au niveau international, sur la question de savoir si les droits des enfants à la participation sont réellement mis en pratique et comment ils sont vécus. L'état des connaissances sur la mise en œuvre montre que la participation se situe dans un champ de tension entre les logiques structurelles, le mandat de protection et l'individualité dans l'éducation en institution (Merchel 2020). Une analyse bibliographique de plus de 30 projets de recherche et de développement dans les contextes germanophone et anglophone met en évidence que les processus décisionnels institutionnalisés (McCarthy 2016) sont moins dans l'intérêt des jeunes que la compréhension des prises de décision, la motivation à participer et l'implication dans des cas particuliers, par exemple lors de la concrétisation de mesures répondant à des besoins exprimés. L'aménagement du quotidien ainsi que la compréhension du parcours individuel et l'acceptation du placement sont ici particulièrement importants (Eberitzsch et al. 2021, p. 212). Dans le cadre d'un projet de la ZHAW Soziale Arbeit, trois institutions proposant quatre offres pour des filles et garçons âgés de 9 à 16 ans ont été étudiés (Eberitzsch et al., 2022). Les quatre groupes de discussion organisés ont fait ressortir douze domaines de la vie centraux pour la participation : par exemple, les règles relatives à l'heure du coucher et à celle où les jeunes doivent être dans leur chambre respective, les règles relatives au temps passé devant les médias, ou encore l'aménagement de l'espace. L'évaluation a montré que dans le quotidien réglementé du foyer, les jeunes cherchaient à exercer une influence sur les limites non réglementées, et que la recherche de l'efficacité personnelle à travers la transgression des règles prenait beaucoup de place. Le développement d'une culture de la participation est ici essentiel. Cela signifie que les jeunes peuvent régulièrement s'investir et acquérir une expérience positive de leur propre capacité d'agir. La conférence des jeunes qui a suivi a permis, à l'aide d'une méthode fondée sur l'image, de développer des éléments de base et des questions de réflexion pour une boîte à outils.

Il faut toutefois souligner que la participation dans le cadre du processus de placement et de prise en charge ne peut pas être comptée de manière générale parmi les formes de participation politique des enfants et des jeunes. Font exception les projets qui visent de manière ciblée la participation et, partant, le changement des structures de l'aide à l'enfance et à la jeunesse en milieu institutionnel et ambulatoire, comme par exemple les projets de « care leaver ». Les connaissances actuelles montrent que la compréhension du déroulement individuel du placement, la participation à la définition des règles dans le quotidien du foyer ainsi que l'expérience de la capacité d'action et de l'efficacité personnelle sont ici essentielles (cf. Eberitzsch et al. 2022).

2.5 Digitalisation et participation

Dans le prolongement des réflexions esquissées ci-dessus, la digitalisation offre de nombreuses possibilités additionnelles de rendre la participation plus accessible. D'une manière générale, il faut toutefois constater que la participation numérique ne s'adresse pas en soi à davantage de groupes cibles que la participation hors ligne/analogique, mais que c'est le thème en question qui est déterminant en matière de participation. La participation numérique amène par exemple des avantages en termes de budget-temps, lequel peut limiter la présence à des événements (trajets pour se rendre au travail, loisirs, etc.). Différents processus d'appréhension sont ouverts par la voie numérique. L'avantage d'une fonction de chat est par exemple que les participants peuvent donner des inputs, une vidéo peut être répétée en cas de problèmes de compréhension, ou des services de traduction et d'explication peuvent être employés en cas de limites linguistiques. L'utilisation hybride d'outils de participation peut aussi permettre d'atteindre davantage de groupes. Gerlit (2020, p. 98) a montré que les mesures analogiques peuvent faire tomber les barrières de la participation numérique et que les offres numériques peuvent favoriser l'implication dans les processus de participation analogiques. Il est donc important d'adapter les mesures au contexte et de définir le moment et la durée des possibilités de participation en ligne (Thomi 2019, p. 10-11).

La participation numérique peut en revanche contribuer à l'efficacité et à la transparence des processus décisionnels : les participants prennent connaissance plus rapidement des offres, des étapes intermédiaires et des résultats, et ils peuvent aussi y réagir plus vite (p. ex. par le biais de sondages d'opinion). Les médias numériques permettent ainsi de favoriser la transparence du début à la fin d'une offre ou d'un projet. Cela donne aussi le moyen de multiplier les opportunités de communication et d'interaction où les participants ont la possibilité d'être soutenus par des tiers (p. ex. traductions). Ces communications et interactions ne sont pas dépendantes de l'espace physique ou d'horaires précis et peuvent être aménagées et utilisées de façon plus flexible. Des voix critiques s'élèvent néanmoins aussi au sujet de la participation numérique pour mettre en doute ou relativiser l'inclusion de ces possibilités de participation. Le fait qu'un « élargissement de la sphère publique » (Thimm, 2018, p. 162) à des offres de participation numérique réduirait les barrières d'accès pour tous les citoyens a pu être réfuté (Rogge, 2021). L'hypothèse était qu'à l'ère du numérique, tous les enfants et les jeunes avaient une affinité pour l'action médiatique, qui « peut être utilisée de façon motivante et à bas seuil dans des contextes participatifs (extra)-scolaires et ainsi encourager les attitudes démocratiques, l'intérêt et les activités politiques » (Rogge, 2021, p. 138). Il a plutôt été démontré que « les disparités sociales déjà existantes sont plutôt renforcées que nivelées par l'adjonction d'arrangements participatifs numériques aux institutions politiques existantes » (Rogge, 2021, p. 138). Près de 40 % des enfants et des jeunes issus de familles moins favorisées sur le plan socio-économique ne pouvaient pas atteindre le niveau de compétence nécessaire pour participer à la société de l'information et de la connaissance (Rogge, 2021, p. 145). Ces conclusions rejoignent de manière générale les constats sur la fracture numérique (Kutscher & Iske, 2020).

3. Entretiens et groupes de réflexion

Dans le cadre du module 2, des entretiens semi-directifs ont été menés avec des responsables cantonaux et communaux de la politique de l'enfance et de la jeunesse² au sujet de projets existants dans le domaine de la participation, de même que des entretiens avec d'autres experts et initiateurs de projets/organisations choisis. D'une part, les entretiens avec les experts ont permis d'identifier les facteurs clés du caractère « bas seuil », les domaines de compétence et la répartition des tâches entre canton et commune ainsi que les potentiels de changement. D'autre part, des exemples de bonnes pratiques ont pu être collectés et rassemblés (chapitre 4.4.). Dans un deuxième temps, des discussions participatives en groupes de réflexion ont été menées avec des enfants et des jeunes dans les trois régions linguistiques (Suisse alémanique, Suisse romande et Tessin) afin de refléter/valider les conclusions sur le caractère « bas seuil ». Les discussions en groupes, guidées par un animateur, avaient pour objectif d'identifier la vision, basée sur leur vécu, que les enfants et les jeunes ont de la participation, ainsi que leurs contenus, formes, processus et médias (numériques) préférés.

3.1 Entretiens avec les experts

Treize entretiens ont été menés avec des experts de différents cantons (AG, BE, BS, FR, GR, JU, TI, UR, VS, ZH) ainsi qu'avec la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes (FSPJ), dont trois en groupe (deux participants par entretien). Par manque de ressources, il n'a pas été possible de réaliser des entretiens dans tous les cantons.

	Nom	Canton/organisation	Fonction
1	Aschwanden, Ralph	Canton d'Uri, Amt für Kultur und Sport, Ausserschulische Kinder und Jugendarbeit	Délégué à l'enfance et à la jeunesse et également délégué à la culture et au sport
2	Bonnebault, Cédric & Nanchen, Christian	Canton du Valais	Délégué à la jeunesse et chef du Service cantonal de la jeunesse
3	Fricke, Isabel	Canton de Bâle-Ville	Déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux questions familiales
4	Galli, Marco & De Angeli, Guido	Canton du Tessin, Ufficio del sostegno a enti e attività per le famiglie e i giovani (UFaG)	Chef et collaborateur
5	Haller, Alex	Ville de Berne, Famille & Quartier	chef de service
6	Hatz, Beat	Canton des Grisons, Sozialamt	Chef du service Familles, enfants et jeunes
7	Lustenberger, Livia	okaj zürich – Kantonale Kinder- und Jugendförderung (organisation faïtière du travail avec les enfants et les jeunes en milieu ouvert, associatif et ecclésial dans le canton de Zurich)	Directrice
8	Pfulg, David & Spreiter, Flurina	Jugend.gr, organisation faïtière de la promotion de l'enfance et de la jeunesse dans le canton des Grisons	David Pfulg est directeur, Flurina Spreiter est coresponsable du projet « Kinder- und Jugendpartizipation »
9	Pernet, Pascal	Canton de Fribourg, commune de Bulle	Chef du Service de la jeunesse
10	Ramos, Samantha	Canton du Jura et Jura bernois	Déléguée interjurassienne à la jeunesse
11	Rotzler, Mirjam	Kinderbüro Basel	Directrice opérationnelle du Kinderbüro
12	Differding, Ira	FSPJ, Fédération Suisse des Parlements des Jeunes	Cheffe du domaine « engage.ch »
13	Walther-Müller, Peter	Canton d'Argovie, Abteilung Sonderschule und Werkstätte	chef de service

² Des termes différents sont utilisés dans les différents cantons. Cette désignation n'est donc pas limitative ou exclusive.

3.1.1 Facteurs déterminants du caractère « bas seuil »

Sur la base des entretiens menés avec les expertes et les experts, les facteurs suivants ont été identifiés comme déterminants pour le caractère « bas seuil » des offres de participation destinées aux enfants et aux jeunes :

- Sensibilité au thème
- Ancrage dans des structures ordinaires existantes
- Proximité régionale/locale, accessibilité
- Durée, flexibilité de la participation, ouverture en termes de résultats
- Adultes / professionnels : délégation de pouvoir et de compétence budgétaire
- Résultats transparents, utilité, effets visibles
- Circulation de l'information et communication
- Utilisation des médias numériques – l'hybridité comme principe

Sensibilité au thème

Les sujets traités doivent concerner directement les enfants et les jeunes. Les experts ont souligné l'importance de la motivation des jeunes et de leur sensibilité aux thèmes abordés, ainsi que de la méthodologie utilisée pour les « captiver ». Les manifestations « Fridays for Future » ont été citées comme exemple, car elles rassemblent et interpellent davantage de jeunes que les canaux formels « top-down » de participation politique sur lesquels les cantons se concentrent souvent. Ainsi, dans le domaine de la participation politique, l'engagement en général et la motivation à prendre part aux votations sont plus élevés lorsque les sujets traités ont un lien avec leurs propres intérêts, leur propre personne ou leur environnement proche (par ex. en rapport avec des expériences d'injustice qu'ils ont vécues ou qu'on leur a racontées). Si le contact avec la culture, la politique, etc. et la confrontation avec les thèmes concernés font défaut dans leur quotidien, dans le cadre de leur formation ou sur leur lieu de travail, cela freine leur motivation. Les discussions en groupes de réflexion menées avec des enfants et des jeunes dans le contexte de la présente étude ont montré que les sujets qui les préoccupent peuvent aussi varier d'une région à l'autre. À titre d'exemple, on peut citer le sujet de l'abattage du loup, qui a fortement mobilisé les jeunes dans le groupe de réflexion de l'école secondaire de Klosters.

Ancrage dans des structures ordinaires existantes

Selon les experts, pour qu'une offre de participation soit le plus possible à bas seuil, il est primordial qu'elle s'inscrive dans le quotidien et le contexte de vie des enfants et des jeunes. Autant que faire se peut, il faut éviter de créer des processus de participation artificiels, mais permettre plutôt aux enfants et aux jeunes de participer là où ils « sont de toute façon déjà engagés ». Il est important que les structures soient durables, alors que les jeunes eux changent. Les écoles ont un rôle particulièrement important à jouer à cet égard. Si elles pouvaient libérer leurs élèves pendant deux heures pour une assemblée, par exemple, cela serait utile. Ainsi, pratiquement tous les enfants pourraient participer. Il est également important que les enseignants, les centres de consultation et les professionnels de l'aide éducative en milieu ouvert, de même que les animateurs enfance et jeunesse et les travailleurs sociaux en milieu scolaire, soient informés sur les projets, de sorte qu'ils puissent motiver de façon ciblée à s'intéresser aux offres participatives des enfants qui ne seraient peut-être pas susceptibles d'être atteints autrement.

Après l'école obligatoire, la diversité des parcours de vie peut constituer une difficulté. Une personne qui fait un apprentissage ne peut guère s'investir pendant la journée, mais plutôt le soir ou le week-end, tandis que les gymnasiens et les étudiants ont des périodes de vacances spécifiques. La gestion du temps est donc complexe. Il ressort également des entretiens qu'il est important d'avoir plus de considération pour les enfants en situation

de handicap. Ceux-ci sont souvent mis sur une « voie de garage » et placés dans d'autres structures (écoles spécialisées). Il faut viser à davantage d'inclusion. Cela dépend beaucoup de l'attitude des professionnels et de l'acceptation de l'hétérogénéité, ainsi que de la motivation à adapter les instruments de participation à un groupe cible spécifique, ce qui peut aussi se traduire par un surcroît de travail.

Proximité régionale/locale, accessibilité

Les entretiens avec les experts ont permis de constater que pour la réussite de la mise en œuvre des projets, ces derniers devraient si possible être ancrés au niveau régional. L'association faitière de la promotion de l'enfance et de la jeunesse dans le canton des Grisons (jugend.gr) a par exemple expliqué que beaucoup de choses étaient rendues possibles grâce aux relations déjà bien établies avec les communes. Il faut pouvoir comprendre la mentalité non seulement des communes, mais aussi des enfants et des jeunes, et pour le travail avec des organisations suprarégionales ou internationales, comme l'UNICEF (initiative « Commune amie des enfants »), il faut un interlocuteur qui dispose d'un bon réseau dans le canton. La langue constitue parfois aussi un facteur à prendre en compte (par ex. le romanche dans le cas des GR) : elle peut créer une proximité ou une différence et avoir un effet positif sur la participation. Les associations faitières et les services cantonaux peuvent mettre en réseau des communes confrontées à des défis similaires (p. ex. en matière de mobilité, d'émigration, de manque de main d'œuvre). Le fait de se « proche » était aussi un aspect important dans les discussions des groupes de réflexion avec les enfants et les jeunes.

Selon les experts, la manière dont les jeunes s'orientent dans l'espace et leur mobilité dépendent fortement de leur âge. L'une des difficultés à cet égard est que dans les cantons ruraux, il est typique que les jeunes quittent tôt leur lieu de domicile, par exemple pour leur formation ou pour aller à l'école (car les écoles secondaires ou professionnelles ne se trouvent généralement pas dans leur village). « *C'est un obstacle supplémentaire à la participation à bas seuil, car il est difficile de les mobiliser dans leur village d'origine, où ils sont encore très souvent domiciliés, selon leur situation de formation* » (experts du canton des GR). Pour les enfants, c'est surtout le village qui est leur lieu de vie. Les offres cantonales (parlements des jeunes, sessions des jeunes, etc.) ne s'adresseraient qu'à un certain groupe de jeunes (proportion élevée de gymnasiens).

Durée, flexibilité de la participation, ouverture en termes de résultats

Comme nous l'avons déjà mentionné, les ressources temporelles dont disposent les enfants et les jeunes jouent un rôle central. Le fait qu'ils soient engagés dans divers autres domaines (école, cours, famille, etc.) doit être pris en compte. Les projets qui exigent un investissement à long terme de la part des jeunes sont plutôt irréalistes. Il ressort des entretiens avec les experts que les enfants s'engageraient plutôt bien à participer pendant une durée d'une année. Les jeunes, quant à eux, « plongeraient » dans un projet et y participeraient beaucoup plus rapidement, mais ils s'en retireraient ensuite aussi assez vite. Plusieurs experts ont souligné que les structures ne devaient pas être trop rigides et que la communication devait être maintenue, par exemple par des rappels réguliers. Lorsqu'une tâche fixe est confiée aux jeunes (p. ex. une présidence ou un siège au comité), ils sont généralement fiables, mais les professionnels³ doivent aussi pouvoir gérer le fait que les jeunes changent parfois de programme à la dernière minute. Les offres ponctuelles sont aussi volontiers utilisées lorsque l'on sait exactement quel week-end elles auront lieu.

Adultes / professionnels : délégation de pouvoir et de compétence budgétaire

Selon plusieurs experts, l'inconstance et la flexibilité qui en découlent sont parfois difficiles à supporter pour les professionnels. C'est pourquoi ces derniers trouvent plus intéressantes les structures participatives formelles (comme les sessions de jeunes, les parlements, etc.), lesquelles ne sont toutefois pas à bas seuil car il faut s'y

³ Ceci inclut aussi les responsables de projet ou les facilitateurs.

engager sur une longue période. Certains experts soulignent la nécessité de prévoir un budget que les jeunes peuvent gérer eux-mêmes. Les offres à bas seuil échouent souvent à cause des exigences des professionnels ; on veut beaucoup, mais on n'est pas prêt à céder du pouvoir ou à mettre de l'argent à disposition pour quelque chose dont on ne peut pas savoir ce qu'il en résultera au final. Du côté des initiateurs/financeurs, il faut faire preuve d'ouverture quant aux résultats. Un expert a souligné que le caractère non contraignant et la flexibilité favorisaient le bas seuil, mais que les offres de participation nécessitaient aussi des engagements (p. ex. respect des délais, ponctualité, continuité, compréhension du processus, etc.).

Résultats transparents de la participation, effets visibles (pas de pseudo-participation)

Les entretiens avec les experts montrent qu'il est important que les enfants et les jeunes voient les effets du projet ou qu'ils aient un objectif clair en vue. Il devrait être possible de comprendre sans trop attendre ce qui a résulté de la participation. Cela contribuerait à favoriser la maturité et une bonne perception de soi.

Un expert de la ville de Berne a donné un exemple : devant la gare de Berne passe une rue très large avec des voies réservées aux voitures, aux bus et aux vélos. Des enfants et des jeunes trouvaient que les phases vertes des feux de circulation étaient très courtes et voulaient changer cela. Ils ont été invités par le service de planification du trafic et ont pu réaliser des animations informatiques en utilisant des phases de durée différente pour les feux de signalisation, afin de voir quand un embouteillage se formait et s'il y avait suffisamment de temps pour traverser la rue, même avec une poussette. Sur cette base, les phases ont été modifiées. C'était un très fort sentiment de réussite pour les enfants d'avoir pu apporter une contribution significative.

L'un des critères de succès est donc que le résultat de la participation soit rapidement visible. Pour les enfants et les jeunes, il est en outre précieux de savoir que les autorités politiques ou l'administration « ne lâchent pas l'affaire » et s'efforcent de mettre en œuvre leurs demandes même sur plusieurs années, par exemple lorsqu'il s'agit de travaux de construction. Les enfants et les jeunes sont capables de persévérance s'ils sont pris au sérieux et impliqués de manière adéquate. Autrement, un temps de traitement court est recommandé. En principe, tous les processus devraient être transparents, et les décisions devraient être prises en commun dès le début. Les grands projets devraient être divisés en plusieurs sous-projets. Cela contribue à rendre le processus plus gérable et permet aux collaborateurs du projet, aux responsables politiques, aux enfants et aux jeunes de régulièrement échanger et s'entendre sur leurs attentes. Les déceptions peuvent ainsi être évitées. Particulièrement dans les petits cantons, ce ne sont pas seulement les structures existantes qui sont importantes, mais aussi les expériences personnelles de réussite (qu'ai-je accompli ?).

Circulation de l'information et communication

Pour que les projets participatifs aient du succès, il est important que le plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes soient informés des offres proposées. Passer par le système scolaire permet de toucher un grand nombre d'entre eux (le libre choix doit toutefois être garanti), mais là aussi, il existe des facteurs bloquants ou ralentisseurs, comme les secrétariats ou les enseignants qui ne transmettent pas les informations. Les écoles spécialisées ne sont quant à elles souvent pas prises en compte et restent exclues. Dans la mesure du possible, il faudrait pouvoir parler ou écrire directement aux enfants et aux jeunes. Une experte a mentionné qu'au Kinderbüro de Bâle, les enfants peuvent devenir membres et recevoir personnellement les informations par courrier chez eux. Car une certaine sélection des informations (généralement par les parents) intervient également à la maison. Lorsque l'on s'adresse directement aux enfants et aux jeunes, il est important d'utiliser un langage aussi simple que possible et d'adapter les moyens promotionnels et d'information en conséquence.

Utilisation des médias numériques – l'hybridité comme principe

De manière générale, il est important d'aller chercher les enfants et les jeunes dans leur contexte de vie et de les atteindre via des canaux numériques, hybrides ou analogiques. Les médias numériques offrent un moyen

simple, anonyme et non contraignant d'information et de participation. Les experts interrogés dans le cadre de cette étude n'ont pas pu préciser clairement dans quelle mesure l'utilisation des médias numériques rendait la participation plus accessible. L'étude de Nef et al. 2022 a montré que l'échange numérique autour de thèmes politiques et la participation politique numérique ne peuvent pas remplacer le format analogique correspondant, mais seulement le compléter. Dans la communication et les interactions via les médias numériques, il manquerait par exemple les inputs non verbaux des discussions ou des conversations en tête-à-tête. En outre, le développement d'un sentiment d'appartenance à un groupe et à un espace est plus difficile à atteindre par le biais des canaux numériques. Une experte de la Fédération Suisse des Parlements de Jeunes (FSPJ) explique par exemple que tous les projets de la FSPJ sont réalisés de façon hybride. Tout d'abord, les idées, les opinions et les souhaits des enfants et des jeunes sont recueillis via des plateformes en ligne. Cela offrirait un accès à plus bas seuil : les enfants et les jeunes concernés et intéressés pourraient ainsi participer anonymement et sans autre engagement, et même ceux dont l'emploi du temps est chargé auraient plus de possibilités d'apporter leur contribution. Ils pourraient ensuite toujours choisir dans un deuxième temps de s'impliquer dans la mise en œuvre et la réalisation. Des exemples ont été cités, comme l'utilisation d'ambassadeurs : les jeunes créent des contenus numériques pour un projet et en font la promotion via leurs propres canaux. D'autres experts ont également mentionné l'approche peer-to-peer, tant pour la promotion des projets que pour leur réalisation. Les experts du canton du Tessin ont cité l'exemple d'un projet mobile sous la forme d'un bus qui se déplace dans les différents quartiers et communes, co-géré par des jeunes, et qui mène des projets avec des enfants et des jeunes.

3.1.2 Canton et communes : compétences et répartition des tâches

Les entretiens ont permis d'identifier différents domaines d'activités pour les cantons et les communes, tels qu'ils sont perçus par les experts. Les tâches suivantes ont été principalement mentionnées en rapport avec les structures cantonales :

- Fixer des conditions-cadres
- Apporter un soutien financier
- Transmettre un savoir-faire, donner des formations continues, soutenir par leur expertise
- Entretenir des liens avec d'autres cantons
- Proposer et organiser des événements de réseautage pour les communes/organisations du canton
- Donner des impulsions pour la participation/promouvoir une culture de la participation

Tâches principales des communes :

- Mise en œuvre des projets en fonction des besoins propres (elles connaissent le mieux les participants concernés et ont un accès plus direct)
- Collaboration avec les écoles (large diffusion) et les acteurs extrascolaires
- Coopération avec d'autres acteurs locaux (p. ex. animation enfance et jeunesse en milieu ouvert)
- Développement des structures existantes

Il faut noter que la situation varie d'un canton à l'autre et que certains cantons réalisent eux-mêmes des projets concrets ou proposent des concepts de participation aux communes. En fonction du canton, il n'est pas toujours établi légalement qui est compétent pour la participation des enfants et des jeunes. Dans de tels cas, la motivation intrinsèque des décideurs joue un rôle central. Un changement de personne au sein d'un service cantonal ou communal peut entraîner des réorientations des priorités. Une autre difficulté réside dans le fait que la participation est une tâche transversale et qu'elle peut représenter un défi pour les cantons, car sur le plan organisationnel, le sujet ne peut pas être centralisé dans un seul lieu.

Petits et grands cantons (particularités régionales et géographiques)

Comme l'ont souligné plusieurs experts, dans les grands cantons, la participation intervient plutôt au niveau des communes. Dans les cantons où la population est homogène, comme Appenzell ou Glaris, la situation est différente, car ces cantons sont plus avancés en matière de droit de vote des jeunes. Dans les cantons présentant une grande diversité, cela paraît plutôt irréaliste.

À titre d'exemple, le canton d'Uri est un canton relativement petit avec un nombre d'habitants modéré. Dans ce canton, il y a une certaine proximité entre le niveau cantonal et les communes. Contrairement à d'autres cantons, Uri est actif aussi bien sur le plan opérationnel que stratégique. D'une part, il exerce un rôle stratégique au niveau national en matière de politique de l'enfance et de la jeunesse (organisation d'un parlement des jeunes), d'autre part, il s'investit également sur le plan pratique, par exemple en aidant les communes à mettre en place des centres de loisirs pour les jeunes et en leur fournissant des conseils. Ceci est particulièrement apprécié par les communes qui sont géographiquement plus isolées et qui, d'une part, comptent moins d'enfants et de jeunes et, d'autre part, ont des moyens financiers plus limités car elles sont de petite taille. Dans certaines communes, l'animation enfance et jeunesse fonctionne de manière « autonome », tandis que les plus petites communes ont besoin de davantage de soutien (au niveau financier et sur le plan du contenu) de la part du Canton : « *L'achat d'un baby-foot pour un centre de loisirs peut déjà poser un problème* », explique l'expert du canton d'Uri.

Outre la taille du canton, ses conditions géographiques et topographiques ont également une influence sur le degré d'implication des autorités cantonales dans les processus de participation. Ainsi, dans le canton du Tessin, il est impératif que les petites communes de montagne coopèrent entre elles et réalisent des projets en commun. Selon la déléguée aux questions de l'enfance, de la jeunesse et de la famille du canton de Bâle-Ville, il est plus facile dans les petits cantons de maintenir un réseau entre les communes. En tant que canton urbain, Bâle-Ville est plutôt petit en termes de nombre de communes (trois). Le fait que le Canton mène activement des processus de participation repose sur la Constitution de Bâle-Ville (art. 55 concernant la participation de la population). En tant que canton urbain, l'administration de Bâle-Ville agit aussi bien au niveau cantonal qu'au niveau communal pour la Ville de Bâle, notamment dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes.

3.1.3 Potentiels de changement

Ce sous-chapitre présente les idées et les approches qui ressortent des entretiens avec les experts et pour renforcer le caractère « bas seuil » des offres participatives. Il s'articule autour des potentiels de changement identifiés.

Une plus grande importance au niveau de l'administration – sensibilisation des autorités aux thèmes concernés

Au sein de l'administration et des différents départements, une plus grande importance devrait être accordée à la participation des enfants et des jeunes. Par exemple, le Kinderbüro de Bâle propose une sensibilisation et des formations pour les employés concernés, afin qu'ils apprennent comment et à quels moments ils devraient impliquer les enfants et les jeunes dans les projets. Par rapport à la place accordée à la politique de l'enfance et de la jeunesse au niveau cantonal et communal, un expert souligne qu'une attitude « On le fait » est souvent plus déterminante qu'un concept élaboré en détail. Elle permettrait en effet d'accueillir et de traiter beaucoup plus rapidement les préoccupations des enfants et des jeunes – avant que ceux-ci ne soient plus eux-mêmes des enfants ou des jeunes. Il serait important qu'il y ait dans chaque canton une personne chargée de promouvoir la participation des enfants et des jeunes en général (p. ex. le délégué à l'enfance et à la jeunesse). Tous les services publics (y compris l'aménagement du territoire, la santé, etc.) devraient organiser un processus

participatif pour les enfants et les jeunes lorsque les sujets les concernent directement. Cela signifie que la participation doit être pensée de façon transversale et mise en œuvre systématiquement dans l'ensemble de l'administration cantonale.

Une plus forte régionalisation

Selon plusieurs experts, les offres de participation devraient être davantage régionalisées. Un ancrage régional des projets serait en effet essentiel pour leur réussite. Un expert a ainsi expliqué que le Canton est généralement trop éloigné des enfants et des jeunes : « *Ils essaient certes de se rapprocher d'eux avec certaines offres, mais l'administration est quelque chose d'abstrait pour les enfants et les jeunes. Il faut donc des projets très directs [...]. Et le fait est que le contexte de vie des enfants et des jeunes est généralement celui de la commune ou de la région où ils habitent...* ». La mise en œuvre concrète d'offres de participation à bas seuil qui s'inscrivent au mieux dans le cadre de vie des enfants et des jeunes et sont utilisées par un groupe aussi hétérogène que possible interviendra donc plutôt au niveau communal – même si les impulsions données par les instances cantonales peuvent jouer un rôle tout à fait important. Ainsi, les localités périphériques pourraient aussi être davantage prises en considération. Il ressort également du sous-chapitre précédent que les communes peuvent établir un contact plus direct avec le groupe cible que le Canton et qu'elles ont une meilleure connaissance des besoins et des conditions spécifiques.

Ressources

Davantage de moyens devraient être alloués au domaine de la participation des enfants et des jeunes. Pour les cantons disposant de moins de ressources, il est aussi possible d'encourager un petit nombre de communes dans ce domaine à titre d'exemple, ou de réaliser la promotion de la participation dans le cadre de coopérations entre plusieurs communes. De bonnes expériences ont déjà été faites de cette façon.

Les experts ne sont pas toujours du même avis lorsqu'il s'agit de juger si le faible développement des offres de participation pour les enfants et les jeunes est dû à un manque de ressources ou à un manque d'engagement et d'intérêt pour ce sujet. La participation des enfants et des jeunes serait souvent considérée comme un aspect « nice-to-have ». Une experte poursuit sur cette idée et fait le constat que la participation est liée à un changement de culture qui ne peut pas se faire du jour au lendemain. Pour que ce changement ait lieu, il faudrait investir des ressources et de l'argent.

Inclusion/hétérogénéité

Selon les experts, le thème de la diversité est actuellement très important (ils mentionnent notamment les handicaps, l'éducation spécialisée, les enfants et les jeunes hébergés dans des centres pour réfugiés). Des exemples sont évoqués dans lesquels des projets sont conçus spécifiquement pour des groupes cibles spécifiques, par exemple pour les jeunes en apprentissage, les jeunes handicapés, ou sont en lien avec des associations et organisations spécifiques (parlement des filles, GR). Concernant la diversité et l'accessibilité, il faut toujours tenir compte du fait que les écoles spécialisées, par exemple, se trouvent en dehors du système ordinaire et doivent être sollicitées ou impliquées de façon spécifique. Le principal enseignement de l'analyse bibliographique et des entretiens avec les experts est qu'en matière de participation à bas seuil, il n'existe pas de solution unique et universelle, mais que les offres doivent être développées et aménagées en fonction des situations différenciées. Ainsi, explique une experte, « *le plus important est certainement qu'on ne peut pas aller chercher tous les jeunes avec une seule offre* ».

Sensibiliser et soutenir le niveau communal

Au chapitre 3.1.2, nous avons pu montrer que les cantons et les communes assument des tâches différentes en matière de promotion de la participation des enfants et des jeunes. Outre la création de conditions cadres et

l'aide financière aux communes, il a été mentionné à plusieurs reprises que le niveau communal devait également être soutenu sur le plan du contenu. Il ressort des entretiens que la « culture de la participation » doit être davantage ancrée, en particulier au niveau communal, ceci non pas à travers quelques personnes isolées qui s'engagent activement en faveur de la participation, mais au niveau structurel, avec des offres durables.⁴ L'importance du niveau communal pour la promotion de la participation à bas seuil est ainsi à nouveau soulignée.

Mise en réseau intercommunale et intercantonale

Les experts ont notamment été interrogés sur la façon dont la mise en réseau entre les cantons est perçue et sur les conditions qui doivent être remplies pour optimiser les interfaces de la collaboration. Plusieurs d'entre eux ont souligné qu'il était important que les communes aussi bien que les cantons coopèrent davantage et apprennent les uns des autres. Dans le domaine de la participation des enfants et des jeunes, il existe déjà une multitude d'idées, de projets et de méthodes, et il n'est pas nécessaire de constamment « réinventer la roue ». Au contraire, l'utilisation de méthodes identiques ou similaires constituerait un avantage pour tous les participants, car elle faciliterait la coopération.

Bases légales

Les bases légales varient d'un canton à l'autre. La participation des enfants et des jeunes est parfois ancrée dans les constitutions ou dans des ordonnances. Par exemple, les experts du canton du Tessin ont indiqué que la loi cantonale avait été révisée et développée en octobre 2022. Jusqu'à présent, les conseils des enfants et des jeunes pouvaient faire part de leurs idées et de leurs souhaits au Canton. A l'avenir, ce dernier sera tenu de demander l'opinion et l'évaluation de ces organes pour tous les projets qui concernent les enfants et les jeunes. La participation devient ainsi un principe de base de la politique de l'enfance et de la jeunesse dans le canton du Tessin. Les conseils des enfants et des jeunes se voient dotés d'une fonction consultative. La nouvelle loi comporte également un article permettant aux communes qui souhaitent promouvoir une politique active de l'enfance et de la jeunesse de bénéficier d'un soutien financier de la part du Canton.

Label UNICEF

Plusieurs experts ont mentionné le label de l'UNICEF « Commune amie des enfants ». D'une part, celui-ci permet souvent de reconnaître les cantons et les communes qui se sont préoccupés très tôt du thème de la participation des enfants et des jeunes. D'autre part, le label exerce aussi une certaine pression pour que la participation des enfants et des jeunes soit effectivement mise en œuvre.

3.2 Discussions en groupes de réflexion avec des enfants et des jeunes

Cinq groupes de réflexion ont été organisés avec des enfants et des adolescents d'âges divers, ceci dans cinq cantons différents. Les discussions des groupes de réflexion ont duré entre 30 et 60 minutes chacune et ont été enregistrées et retranscrites, pour la plupart en les paraphrasant. Chaque discussion s'articulait autour d'un thème spécifique :

- Le 21.12.2022 : classe de l'école secondaire à Klosters (GR), âge env. 14-15 ans (10 jeunes).
Tous les élèves ont participé les 28 et 29 octobre 2022 au congrès « Zukunft Bergregion » (avenir en région de montagne) organisé à l'occasion du 800^e anniversaire de la commune.
Sujets abordés : l'aspect « bas seuil » en lien avec la géographie (centre urbain vs. périphérie), « devoir » participer dans le cadre de l'école.
- Le 10.02.2023 : centre de loisirs à Altdorf (UR), âge 12-15 ans (13 jeunes).

⁴ Étant entendu que l'instauration d'une « culture de la participation » au niveau cantonal apparaît également judicieuse.

Sujets abordés : origine migratoire, diversité.

- Le 15.02.2023 : conseil des jeunes de Bâle-Ville, âge env. 17-22 ans (6 jeunes).

Sujets abordés : formes de participation institutionnelles formelles à « haut seuil », médias.

- Le 19.04.2023 : école à Mendrisio (TI), âge 7-10 ans (15 élèves du degré primaire).

Sujets abordés : jeunes enfants, école, diversité.

- Le 26.04.2023 : centre de loisirs à Ardon (VS), âge 10-13 ans (12 jeunes).

Sujets abordés : centre urbain vs. périphérie, centre de loisirs, communication.

Les discussions menées dans le cadre des groupes de réflexion ont permis d'aborder des thèmes qui préoccupent les enfants et les jeunes dans leur vie quotidienne. Les résultats sont résumés ci-dessous.

Comment les enfants et les jeunes comprennent la participation

Pour les enfants et les jeunes, la participation signifie en premier lieu qu'ils peuvent prendre part activement à l'élaboration d'offres et de projets. La participation politique est une notion qui ne parle qu'à ceux qui discutent effectivement de contenus politiques, par exemple au sein d'un parlement des jeunes, comme cela a été explicitement évoqué dans le groupe de réflexion avec le Conseil des jeunes de Bâle-Ville.

Compréhension de la participation comme un continuum

Dans leurs témoignages, les enfants et les jeunes décrivent la participation comme un large continuum, qui commence par la possibilité de participer aux offres existantes, jusqu'à l'auto-organisation complète. Dans ce contexte, ils accordent une grande place à la participation sociale, qui leur semble très importante. Ils viennent par exemple au centre de jeunesse pour rencontrer leurs pairs ou pour s'informer sur « ce qui se passe ». Les lieux où se déroulent les offres et les projets sont en même temps des endroits où les enfants et les jeunes peuvent déposer leurs idées et leurs préoccupations. Dans de nombreux exemples, ils ont nommé le fait qu'ils pouvaient aussi mettre en œuvre leurs propres idées, c'est-à-dire concevoir leurs propres projets. Dans ce contexte, il est important pour eux de pouvoir déterminer de manière aussi autonome que possible comment le projet doit être développé et réalisé. Enfin, il apparaît que pour les enfants et les jeunes, il est essentiel de disposer d'espaces (sociaux) dans lesquels ils peuvent passer du temps et faire leurs propres expériences. Les enfants et les jeunes fréquentant le centre de jeunesse ont déclaré qu'ils appréciaient beaucoup ce lieu, alors que ceux qui ne disposaient pas d'un tel endroit ont exprimé un fort besoin à cet égard.

Prendre au sérieux et demander

Lorsqu'ils s'adressent à des représentants politiques, à la commune ou au Canton pour la concrétisation d'idées et la réalisation de projets, les enfants et les jeunes ont tendance à ne pas se sentir pris au sérieux par les professionnels :

« Il ne s'agit pas seulement pour nous d'avoir un aperçu de ce que font les adultes. Nous souhaitons que lorsque des pétitions sont déposées, qui contiennent peut-être des erreurs, elles ne soient pas immédiatement qualifiées d'utopiques, mais que l'on réfléchisse à ce qui les sous-tend et à ce que l'on pourrait mettre en œuvre comme alternative. » (Conseil des jeunes BS).

Les enfants et les jeunes estiment qu'ils ont de bonnes idées, qu'ils sont capables de les justifier et devraient pouvoir les soumettre. Cependant, ils constatent parfois, au vu de la façon dont ils sont reçus par les professionnels, que ceux-ci ne les écoutent pas vraiment, ou qu'ils entendent les idées et les revendications mais que rien ne se passe ensuite (ce qui a un effet négatif sur la motivation à continuer de participer). Il a ainsi été rapporté dans l'un des groupes de réflexion qu'en vue d'un congrès organisé localement sur l'avenir de la commune, les jeunes avaient certes bénéficié de temps à l'école pour préparer du contenu et présenter leurs préoccupations (p. ex. sous forme de posters, de films, d'enquêtes auprès des élèves), mais que peu d'attention avait été accordée à ce travail lors du congrès lui-même :

« En fait, nous nous sommes donné beaucoup de peine, mais c'est passé inaperçu et personne n'en a plus parlé. Nous avons réalisé des posters, et on pouvait les voir, mais il n'y eu aucune discussion à ce sujet » ; ou : « Nous avons réalisé un film qui n'a même pas été projeté. Un travail énorme pour rien du tout finalement » (élèves de l'école secondaire).

Les enfants et les jeunes expriment ensuite qu'ils apprécient beaucoup qu'on leur demande quelles sont leurs idées et que celles-ci soient explicitement écoutées. Lorsque les jeunes sont interrogés directement au sujet du Canton, ils répondent par exemple :

« Je trouve que pour le Canton, je ne parle pas des plus jeunes, mais pour les adolescents, pour tous, ce sont surtout les jeunes qui devraient avoir le droit de s'exprimer » (participant du centre de jeunesse)

« Avez-vous le sentiment d'être écoutés par le Canton ? » (animatrice)

« Non, pas du tout. » (participant du centre de jeunesse)

Plages horaires pour la participation

Dans les deux groupes de réflexion organisés à l'école, les enfants et les jeunes ont exprimé le souhait de disposer d'un cadre temporel séparé pour la participation. Ils ont explicitement déclaré qu'ils préféreraient ne pas y consacrer une partie de leurs loisirs, mais qu'il devait y avoir une place pour cela à l'école. Dans ce contexte, confier cela à quelques délégués ne serait pas une solution, car ceux-ci manqueraient alors certaines matières et devraient les rattraper. Ils disent avoir d'autres projets pendant leur temps libre et estiment qu'après la fin de leur scolarité, par exemple pendant un apprentissage, ils n'auraient pas assez de temps pour pouvoir encore s'engager.

Information sur la participation / atteindre les jeunes

Les enfants et les jeunes sont majoritairement d'accord pour dire que la meilleure façon d'informer sur la participation est de le faire oralement. Cela correspond aux constatations générales sur la manière d'aborder et de recruter des bénévoles (Steiner et al. 2022). C'est lorsqu'ils sont informés sur les offres et les projets par des personnes de leur entourage (pairs, frères et sœurs, animateurs jeunesse, enseignants, etc.) que ce serait le plus convaincant et efficace.

La diffusion orale de l'information est la plus souvent citée comme étant le canal par lequel les jeunes apprennent l'existence des offres : par exemple à travers l'école (« *tout le monde va à l'école* »), le centre de jeunesse, les frères et sœurs ou les collègues. Les membres du Conseil des jeunes de Bâle-Ville considèrent aussi que c'est le facteur le plus important pour que les jeunes viennent aux manifestations :

« Nous avons par exemple un groupe WhatsApp d'une cinquantaine de personnes, et lorsque nous y annonçons un événement, il y a peut-être deux membres du groupe qui viennent. Mais si nous leur écrivons personnellement ou si nous leur en parlons directement, la plupart du temps ils viennent. La communication de masse ne fonctionne pas » (membre du Conseil des jeunes de Bâle-Ville).

Les parents joueraient également un rôle central :

« Nous travaillons actuellement sur une brochure pour les élections au Conseil national, que nous souhaitons distribuer à tous les ménages. Elle circulera ainsi dans les foyers et permettra peut-être de susciter des discussions avec les parents qui inciteront les jeunes à participer. Beaucoup arrivent aussi chez nous de cette façon. »

Il serait important d'aller chercher les jeunes davantage par des moyens analogiques (p. ex. à l'aide d'affiches ou de dessins à la craie sur le sol), car ils sont littéralement submergés par les médias en ligne. Dans les zones rurales, les pancartes pourraient aussi être efficaces. Les flyers, en revanche, seraient peu utiles :

« Pas de flyers. Quand je vois un flyer, ça ne me donne pas envie. Trop d'informations et tout ça » (centre de jeunesse à Altdorf UR).

Pour les offres à caractère plus politique, les brochures sont toutefois considérées comme utiles. Quant à l'utilisation des réseaux sociaux, les enfants et les jeunes ne sont pas unanimes. D'une part, il se passe déjà trop de choses sur ces derniers et d'autre part, il est difficile de les convaincre si on ne communique pas « dans leur langue ». Les canaux numériques auraient néanmoins leur importance, mais pas pour le recrutement de nouveaux membres :

« Il est bien sûr important d'utiliser ces canaux, car cela permet d'attirer l'attention de personnes qui seraient venues de toute façon. Mais pour toucher de nouvelles personnes, il faut d'autres moyens » (Conseil des jeunes BS).

La plupart des enfants et des jeunes sont aussi d'accord pour dire qu'ils aimeraient être informés à l'école et que cela permettrait d'atteindre la majorité d'entre eux. Il semble important de souligner ici que les offres ne devraient pas être communiquées de manière sélective. Dans le cas du centre de jeunesse d'Altdorf, seuls quelques jeunes connaissaient l'offre du parlement des jeunes. Cela s'expliquerait par le fait que « les enseignants n'en parlent qu'à certaines personnes et leur disent qu'elles devraient participer ». À la question de savoir comment les jeunes présents au centre de loisirs étaient au courant de l'offre, ils ont répondu ainsi :

« Par Instagram, là on voit ce qui se passe. » (participante du centre de jeunesse)

« Et puis il y a des flyers qui traînent. Aussi à l'école. » (participante du centre de jeunesse)

« C'est ma grande sœur qui m'en a parlé. » (participante du centre de jeunesse)

Conception de l'offre

Pour qu'une offre soit à bas seuil, il serait important qu'il soit possible d'y participer même sans s'inscrire à l'avance. Davantage de personnes se présenteraient alors effectivement. On ne peut pas attendre un engagement ferme pour une participation trop longtemps à l'avance de la part des enfants et des jeunes (Conseil des jeunes BS). Un membre du Conseil des jeunes de BS a expliqué quel était le rôle des enfants et des jeunes en politique et pourquoi la participation sans entraves était importante :

« J'aimerais que les jeunes soient solidement intégrés et que leur avis soit écouté. Nous faisons tout autant partie de la société, nous en sommes même une partie TRÈS importante, car il s'agit de notre avenir ! C'est nous qui devons vivre le plus longtemps avec les conséquences. Nous devrions avoir des droits bien établis et ne plus nous heurter à des obstacles. Nous devrions être pris au sérieux et pouvoir réaliser des projets sans passer par des voies détournées. »

Il est également important qu'il y ait des offres où les jeunes peuvent simplement « chiller ». La discussion participative du groupe de réflexion avec les jeunes du centre de jeunesse d'Altdorf a montré à quel point de tels espaces sont importants. Ils peuvent s'y retrouver avec leurs copains, jouer au billard ou au jeu vidéo « FIFA » et disposer d'un espace chauffé où passer du temps même en hiver. Ce lieu fait en outre office de substitut aux activités sportives, par exemple lorsqu'on s'est blessé. Dans certains groupes de réflexion, le souhait de pouvoir disposer d'un local de façon autonome et de pouvoir l'aménager selon leurs propres besoins a également été exprimé. Il est cependant important que les jeunes soient consultés lorsqu'il s'agit de créer de nouvelles offres. Ainsi, lors d'une discussion en groupe, un jeune a raconté qu'un « pump track » pour VTT avait été aménagé dans sa commune, mais que celui-ci était trop éloigné (dans un « trou perdu »). Il poursuit :

« Ce serait mieux s'ils se renseignaient un peu plus auprès des jeunes sur ce qui serait bien ou pas. Sinon, on fait des choses qu'ensuite personne n'utilise. Vous dites toujours que nous sommes l'avenir, alors il faudrait peut-être nous prendre un peu au sérieux. »

Une implication est également souhaitée concernant la construction ou la transformation de bâtiments qui sont destinés aux jeunes ou qu'ils utilisent régulièrement (p. ex. école).

4. Atelier avec la Conférence pour la politique de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ)

Dans le troisième module du projet de recherche, un atelier a été organisé pour les délégués cantonaux⁵ et les services de l'enfance et de la jeunesse dans le cadre de la plate-forme de la CPEJ consacrée à la promotion de l'enfance et de la jeunesse. À l'aide de méthodes axées sur la collaboration, les participants ont réfléchi en petits groupes aux résultats intermédiaires ressortant des entretiens avec les experts et des groupes de réflexion et ils les ont développés de manière créative sous la forme de processus et de dispositifs innovants pour la promotion de la participation à bas seuil. Il en résulte ce que l'on peut appeler des « prototypes »⁶ d'outils qui illustrent comment la CDAS et les cantons peuvent soutenir les acteurs locaux dans les communes face aux défis de permettre l'accès à bas seuil aux structures existantes.

4.1 Format de l'atelier et méthodes utilisées

L'atelier s'est déroulé en trois parties. La première était consacrée à la réflexion et à l'analyse des outils existants sur la base des résultats intermédiaires du projet. L'équipe de recherche a invité les participants à discuter en quatre petits groupes les défis actuels ou les conditions de réussite identifiés sous la forme d'arbres à problème et à solution (figure 1). Il s'agit d'une démarche analytique visant à présenter de la manière la plus systématique possible un problème identifié et/ou une solution déjà connue (dans le cas de l'atelier, par exemple, un mode de participation des enfants et des jeunes à bas seuil garant de succès tel que mis en évidence par la recherche) en termes de causes/facteurs d'influence et de conséquences/effets. À la fin de la séquence, chaque petit groupe a retenu un aspect qu'il souhaitait approfondir.

La deuxième partie était fondée sur la technique créative du Brainwriting, dont l'objectif est de développer le plus grand nombre possible d'idées de solutions en un temps limité (figure 1). Après la deuxième partie, les groupes se sont mis d'accord sur l'idée qu'ils souhaitaient poursuivre. C'était l'objet de la troisième partie de l'atelier, au cours de laquelle les groupes devaient concrétiser les idées qu'ils avaient sélectionnées à l'aide de questions clés et visualiser graphiquement un premier « prototype ». Les prototypes ont été discutés à la fin de l'atelier et évalués de manière critique par les autres groupes.

4.2 Génération d'idées au cours de l'atelier

Chacun des quatre groupes a sélectionné et traité des défis ou problèmes différents :

1. participation à bas seuil des enfants et des jeunes à l'élaboration d'un projet de loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse ;
2. manque de conscientisation et de sensibilisation à la participation des enfants et des jeunes au sein du monde politique et de l'administration (niveaux cantonal et communal) ;
3. les cantons ne relaient pas toutes les demandes en matière de participation au niveau local ;
4. manque de contacts entre les différentes structures, les personnes responsables et les enfants et jeunes concernés.

⁵ Il n'existe pas de terme unique pour désigner ces services ou ces délégués, les appellations varient d'un canton à l'autre. Dans le rapport, nous avons utilisé le terme le plus courant parmi notre groupe d'experts.

⁶ Le terme « prototype » combine les expressions « to pretend » (en anglais = « faire comme si ») et « prototype », c'est-à-dire le modèle de test le plus fonctionnel possible d'une innovation (technique). Il s'agit d'une esquisse de prototype réalisée à moindre coût afin de valider une idée avant qu'elle ne soit mise en œuvre réellement.



Figure 1 : Exemple d'arbre à problème et à solution (à gauche) et de feuilles d'idées du Brainwriting (à droite)

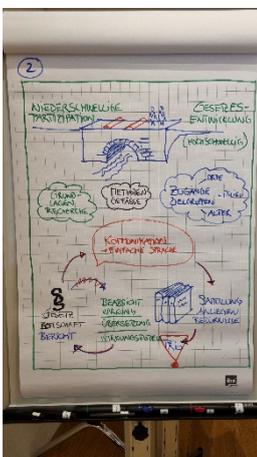
4.2.1 Prototype 1 : campagne de sensibilisation



La sensibilisation à l'importance de la participation des enfants et des jeunes doit être encouragée à l'aide d'éléments de campagne comme des semaines de la participation ou des exemples de bonnes pratiques. Le service cantonal compétent est responsable de la coordination de ces projets. La vision serait qu'à moyen terme, cela aboutisse à la création de bases légales pour la participation au niveau communal.

Cette campagne vise surtout les politiciens adultes et les responsables de l'administration aux niveaux cantonal et communal. Parmi les commentaires, il a été suggéré d'accompagner ce projet d'une campagne nationale sur les droits de l'enfant. Il faut en outre garder à l'esprit que la sensibilisation est une tâche de longue haleine et qu'une telle campagne devrait donc être menée sur le long terme.

4.2.2 Prototype 2 : un langage simple dans la communication autour de la participation



Si l'on prend l'exemple de la participation des enfants et des jeunes à l'élaboration d'une loi sur l'aide à l'enfance et à la jeunesse, il apparaît clairement qu'il s'agit d'une initiative plutôt à haut seuil. Pour que les enfants et les jeunes puissent eux aussi y participer facilement, il faut utiliser un langage simple. Cela commence dès le moment où l'on recueille les préoccupations et les besoins des enfants et des jeunes et devrait autant que possible se poursuivre tout au long du processus de participation. L'objectif est d'introduire un langage simple et aisément accessible dans la pratique politique et administrative.

Dans les commentaires sur cette idée, il a été notamment suggéré qu'une éventuelle loi devrait elle aussi être rédigée dans un langage adapté aux enfants et aux jeunes. Il a également été remarqué qu'une difficulté qui se pose dans ce cadre est de parvenir à ce qu'un éventail équilibré (donc hétérogène) d'enfants et de jeunes participent.

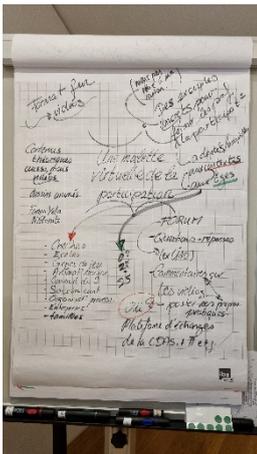
4.2.3 Prototyp 3 : forums pour la participation



Cette idée porte sur la création et la mise en œuvre de forums aux niveaux cantonal et/ou communal. Ces forums réuniraient aussi bien les acteurs locaux (animation jeunesse, école, etc.) que le Canton lui-même, représenté par le service compétent. Leur objectif serait de promouvoir la participation en tant que principe.

Les commentaires formulés par rapport à cette idée préconisaient d'impliquer directement les enfants et les jeunes dans ces forums. Il a également été remarqué que parler de « participation » comme output de ces forums était très vague. Il faudrait donc définir un objectif plus précis.

4.2.4 Prototyp 4 : Mallette virtuelle de la participation



Il s'agit ici d'élaborer un recueil de méthodes, d'exemples et de guides en matière de participation. La « mallette » viserait à faciliter la mise en œuvre d'approches participatives à bas seuil et proposerait des méthodes prêtes à l'emploi, adaptées et faciles à appliquer. Il est important que les contenus soient disponibles dans un format ludique et attrayant, notamment sous forme de vidéos. La mallette devrait être adaptée à différents groupes d'âge et subdivisée en fonction de groupes cibles spécifiques.

Parmi les commentaires, il a été noté qu'il existait déjà quelques « mallettes méthodologiques » de ce type ou certains éléments allant dans ce sens qui devraient être pris en compte (par exemple le recueil de méthodes de participation pour les enfants et les jeunes du service de développement cantonal et urbain de Bâle-Ville⁷). Il serait en outre

important de penser à l'identification locale – le contenu devrait pouvoir être adapté au contexte local.

4.3 Conclusions de l'atelier

Au cours de l'atelier, plusieurs thèmes se sont révélés essentiels pour la plupart des participants. Certains d'entre eux apparaissent au travers des idées présentées, d'autres méritent d'être mentionnés expressément. Les constatations sur l'hétérogénéité qui existe et qui doit être prise en compte dans les réflexions sur la participation des enfants et des jeunes ont été reçues de façon très positive par l'ensemble des participants, qui ont souligné leur importance. Même si ce point n'apparaît pas toujours complètement dans les différentes idées proposées, il a été abordé dans les discussions et est également repris dans les recommandations d'action.

Le sujet de la participation à l'école ou au contraire dans le domaine extrascolaire (par exemple dans le cadre de l'animation jeunesse en milieu ouvert) a été controversé. Un consensus s'est dégagé sur le fait que la participation devait être encouragée dans les deux contextes et que l'un ne pouvait pas compenser l'autre.

Il a été par ailleurs clairement exprimé que la participation des enfants et des jeunes est un thème qui doit être présent à tous les niveaux politiques et que les différents acteurs ne peuvent réussir qu'ensemble. Les cantons endossent une responsabilité particulière en matière de coordination et de mise en réseau afin de créer les conditions propices à la mise en place d'activités de promotion concrètes dans les communes.

5. Discussion des résultats

Les résultats combinés des entretiens avec les experts, des groupes de réflexion et de l'atelier font apparaître dans l'analyse des parallèles avec la littérature, les connaissances empiriques et la théorie qui existent déjà au

⁷ <https://www.entwicklung.bs.ch/dam/jcr:db02c04a-06ea-4f3f-a037-f1cbe775b8f2/Partizipationsmethoden2021.pdf>

sujet de la participation, mais ils montrent aussi la voie vers de nouvelles approches de promotion de la participation à bas seuil.

5.1 Orientation des offres de participation en fonction de l'espace social et du cadre de vie

Lorsque les projets et les offres de participation ont un ancrage régional/local, ils sont davantage à bas seuil. Pour la mise en œuvre pratique de la participation, cela signifie que celle-ci devrait se dérouler avant tout au niveau communal. Le Canton joue ici un rôle incitatif : il fixe les conditions-cadres, propose éventuellement des concepts applicables au niveau local ainsi qu'un soutien financier.

Exemple pratique

Session pour enfants à Horgen

Le Bureau pour l'enfance de Horgen a conçu, planifié et réalisé une session pour enfants avec une quinzaine d'entre eux. Les idées qui en sont ressorties ont été mises en œuvre dans une large mesure, et la session pour enfants est devenue un événement récurrent de la politique locale. Le recrutement des enfants s'est fait en collaboration avec les écoles, de sorte que des élèves des cinq établissements scolaires ont participé à la session. Cet exemple montre la pertinence d'initier et de mener des sessions pour enfants plutôt au niveau communal et pas nécessairement au niveau cantonal.

Source : www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/espaces-de-vie-adaptes-aux-enfants/les-etudes-de-cas

Plus le canton est grand, plus la participation devrait se dérouler ou être mise en œuvre au niveau communal. Les caractéristiques géographiques et topographiques d'un canton ont aussi une influence sur le niveau auquel il serait judicieux de mettre en œuvre des projets et offres de participation (plus le territoire est vaste et rural et plus les localités sont isolées, plus celles-ci sont dépendantes de leurs propres offres de participation). Les entretiens avec les experts ont montré que les communes très périphériques et « coupées du monde » peuvent avoir besoin d'un soutien plus important de la part du Canton (financier, mais aussi sous forme de connaissances/sensibilisation/idées).

Il s'avère que les projets et offres de participation au niveau cantonal ont un seuil d'accès plus élevé. Pour les enfants et les jeunes qui n'ont pas encore eu l'occasion d'avoir des contacts avec la participation politique, ces projets sont peu attrayants et n'offrent guère de possibilités de s'engager.

Ce constat coïncide avec les principes du caractère « bas seuil » tirés de la littérature et mentionnés au chapitre 2.3. Pour que les enfants et les jeunes participent à des projets et à des offres, ceux-ci doivent être liés à leur environnement de vie. Concrètement, cela signifie qu'ils doivent être en rapport avec des lieux et des thèmes inhérents aux espaces sociaux qui sont importants pour eux. Il est par conséquent logique que de tels projets et offres soient si possible initiés, menés et soutenus par les communes ou d'autres acteurs locaux. Dans ce sens, les cantons pourraient quant à eux donner des impulsions et inciter les communes à développer des mesures de promotion de la participation lorsqu'elles n'en prennent pas elles-mêmes l'initiative.

Exemple pratique

The Social truck

Un minibus accueille un laboratoire sur la nature, la technologie et l'art. Ce bus sillonne les communes et les quartiers du Tessin et constitue un point de contact socioculturel mobile qui permet et favorise la réalisation de projets participatifs avec les enfants et les jeunes. De cette manière, l'offre socioculturelle et participative parvient directement au cœur du contexte de vie des enfants et des jeunes, même lorsque les communes ou les quartiers sont plutôt isolés. (www.thesocialtruck.ch)

Il faut également tenir compte des lignes de fracture mentionnées au chapitre 2.4, qui marquent fondamentalement les environnements de vie et les espaces sociaux des enfants et des jeunes. **Plus les enfants et les adolescents sont jeunes, plus l'accès à la participation doit se faire par le biais de sujets en rapport avec leur vie quotidienne et surtout en utilisant un langage adapté à leur contexte de vie.** Il est donc important, selon les circonstances, de développer ou de permettre le développement de projets et d'offres spécifiques destinés à des groupes cibles spécifiques. Ces groupes cibles peuvent se différencier en fonction des groupes d'âge, mais aussi des niveaux scolaires, des groupes de pairs, des communautés en ligne, des enfants et des jeunes en institution ou en école spécialisée, de certains quartiers, etc. Les constatations citées renforcent l'affirmation formulée au chapitre 2.4 selon laquelle les projets et les offres de participation ne doivent pas être pensés et conçus en tant que solution universelle adaptée à tous.

Lorsque les jeunes ont déjà eu l'occasion d'avoir des contacts avec la politique et/ou la participation, ils ont davantage de chances d'accéder sans problème à des offres et projets de participation plus structurés. Ce type d'offres et de projets participatifs comportent des barrières plus élevées qui en rendent l'accès plus difficile, et ils peuvent donc être considérés comme étant à « haut seuil ». Les parlements ou les partis de jeunes en sont des exemples typiques. En se basant sur les conclusions de la littérature selon lesquelles les expériences de participation à bas seuil rendent apte à prendre part à des activités de participation à haut seuil, il est important de promouvoir des projets de participation concrets et pratiques dans le contexte de vie des enfants et des jeunes.

5.2 « Véritable » participation

La théorie montre que la participation se déroule en plusieurs stades et qu'aux niveaux inférieurs, elle peut être considérée plutôt comme une participation fictive. Tant les experts que les enfants et les jeunes eux-mêmes rapportent à plusieurs reprises qu'ils ne se sentent pas écoutés et/ou pris au sérieux. Pour contrer cela et pratiquer une véritable participation, il s'agit de tenir compte notamment des facteurs suivants.

La promotion de la participation devrait bénéficier d'une plus grande importance dans l'administration et la politique. Cela signifie en premier lieu un travail de sensibilisation axé sur l'attitude générale des autorités et des responsables politiques. La participation ne doit pas être un « nice-to-have », mais devrait faire partie intégrante des processus et donc des structures. Mais pour que ces derniers connaissent un changement – et pour que celui-ci soit ensuite mis en œuvre en pratique –, il est nécessaire que l'état d'esprit et les valeurs fondamentales évoluent. C'est précisément sur ce point que les cantons peuvent intervenir, à la fois comme « pionniers » en montrant la voie, mais aussi en créant des incitations pour les structures concernées. Il serait par exemple envisageable que les cantons apportent un soutien particulier aux communes en développant des possibilités de participation dans le cadre de procédures de planification concernant directement les enfants et les jeunes et relevant d'autres domaines politiques et administratifs auxquels les cantons et les communes sont associés. Les organisations qui effectuent déjà un travail de sensibilisation exemplaire (Kinderbüro, BS ; engage.ch, FSPJ) et dont les cantons peuvent solliciter le soutien sont par ailleurs très profitables. Il s'agit ici d'investissements ciblés dans la conscientisation des autorités et des politiciens en faveur des enfants et des jeunes.

Pour une véritable participation, il faut avant tout de la transparence. C'est ce que montrent la littérature et les données recueillies. Par exemple, les enfants et les jeunes sont tout à fait capables de comprendre les projets de construction et de concevoir que ceux-ci prennent du temps. Il faut toutefois les aborder de manière

adéquate. Cela signifie en premier lieu qu'ils doivent avoir accès assez tôt à suffisamment d'informations et que celles-ci doivent être présentées d'une manière adaptée aux enfants et aux jeunes et dans leur propre contexte de vie. Si les autorités et les politiciens s'informent mutuellement par e-mail, il s'agit de repenser les choses du point de vue des enfants et des jeunes et d'utiliser également d'autres supports numériques comme WhatsApp ou Telegram.

Il ne doit pas y avoir de participation sans résultat. On ne devrait pas organiser d'offres d'échanges et d'analyses des besoins sans avoir prévu au préalable un budget pour une éventuelle mise en œuvre effective. En effet, cela reviendrait encore une fois à adopter une approche pseudo-participative et mènerait à des expériences de participation plutôt négatives. La mise en œuvre doit être planifiée suffisamment tôt, en impliquant les décideurs politiques au-delà des services de l'administration. Il est essentiel de communiquer d'une manière adaptée aux enfants et aux jeunes sur les conditions-cadres politiques ainsi que sur la faisabilité des projets, par exemple dans le cas de processus de planification qui ne sont généralement réalisables qu'après plusieurs années.

Dans la mise en œuvre concrète de projets et d'offres de participation, il est judicieux de diviser ceux-ci en sous-projets plus petits dans lesquels les enfants et les jeunes peuvent s'engager à nouveau chaque fois et dont ils peuvent percevoir les résultats effectifs. Ils multiplient ainsi les expériences de participation réussies et abouties à différents niveaux, ce qui, fondamentalement, les rend capables de participer et de s'investir à nouveau. Dans ce contexte, il faudrait toujours compter avec de fortes fluctuations : les enfants et les jeunes devraient en tout temps pouvoir rejoindre ou abandonner les offres et les projets avec flexibilité.

5.3 Nouvelles structures et nouveaux processus

Pour une participation durable des enfants et des jeunes, il faut de nouvelles structures et de nouveaux processus bureaucratiques, ainsi que des infrastructures appropriées. Les conclusions tirées jusqu'à présent montrent par exemple la nécessité d'une plus grande coopération entre les services et d'une exécution plus simple et plus rapide de certains processus. Ces derniers devraient être aménagés de manière à ce que les enfants et les jeunes y soient impliqués dès le départ et que même les décisions qui ne concernent pas directement les enfants et les jeunes soient examinées au préalable quant à leurs conséquences pour eux.

L'ancrage de la participation dans les structures scolaires ordinaires, y compris les écoles spécialisées, est cité tant par les experts que par les enfants et les jeunes comme un facteur important de l'accès à bas seuil. C'est ainsi que l'on peut toucher la majeure partie des enfants et des adolescents. Il faut cependant garder à l'esprit que les jeunes devraient encore avoir à leur disposition des possibilités effectives de participation même après la fin de leur scolarité. Cela est souvent difficile, car ils sont alors généralement très mobiles et ont besoin d'offres très flexibles et peu contraignantes. C'est pourquoi une telle forme d'implication doit être envisagée également pour des offres structurantes ultérieures.

Exemple pratique

Journée politique de la jeunesse

La journée politique de la jeunesse (Jugendpolittag) propose une offre de participation régulière indépendante de la structure scolaire ordinaire. Projet géré par engage.ch, elle est organisée avec succès depuis plus de 10 ans dans le canton de Soleure. Les enfants et les jeunes peuvent être motivés à y prendre part via l'école ; il est même envisageable qu'ils puissent participer à la journée politique de la jeunesse à la place d'un jour de classe. (www.engage.ch/jugendpolittag)

Lorsque l'on dit que les enfants et les jeunes doivent être impliqués le plus tôt possible dans les projets et les offres, cela ne doit pas être interprété uniquement dans la perspective des processus et des structures déjà existants. Cela aurait pour conséquence qu'ils ne pourraient participer que lorsque les décisions fondamentales ont déjà été prises. Lors des discussions des groupes de réflexion, les jeunes ont par exemple exprimé le souhait d'être associés dès le début à la conception et au développement des projets.

Les concepts partiels et les processus divisés en sous-projets favorisent la participation des enfants et des jeunes. Le processus de conception (parfois aussi au niveau cantonal) dure souvent beaucoup trop longtemps pour la réalité en rapide évolution des enfants et des jeunes. Une véritable participation des enfants et des jeunes pourrait être mise en œuvre de manière réaliste avec des concepts partiels plus courts et une implication dès le départ. Cela suppose une certaine ouverture quant aux résultats, comme nous l'avons déjà mentionné au chapitre 3.1.3 à propos du caractère « bas seuil ».

Pour que la participation des enfants et des jeunes puisse se mettre en place et se développer, il est nécessaire de disposer d'espaces (sociaux) et d'instruments appropriés. Ceux-ci pourraient être créés et promus activement par les cantons et les communes. L'offre classique des centres de jeunesse pour les enfants et les jeunes ouvre de nombreuses portes pour aborder cette thématique, comme l'ont montré aussi bien le groupe de réflexion à Uri, où les enfants et les jeunes disposent d'un tel espace, que le souhait exprimé par les jeunes des Grisons de pouvoir eux aussi en avoir un à leur disposition, sachant qu'il n'existe rien de comparable dans leur localité. De tels espaces sont essentiels pour développer des projets fondés sur la motivation intrinsèque des enfants et des jeunes.

Souvent, les projets et offres de participation sont fortement dépendants de personnes individuelles comme des politiciens locaux ou d'autres membres des autorités, ou encore de l'existence ou non de délégués à l'enfance et à la jeunesse institutionnalisés. La participation des enfants et des jeunes est donc, dans une large mesure, une « affaire de personnes ». Cette situation n'est pas durable, car dès que ces postes sont occupés par de nouvelles personnes, selon certains experts, il n'y a aucune garantie que les possibilités de participation créées puissent perdurer. Cela plaide en faveur d'un meilleur ancrage (institutionnel) de la participation des enfants et des jeunes dans les structures cantonales et communales – par exemple par un droit de parole et de consultation dans certains organes, comme c'est par exemple déjà le cas dans certaines villes d'Allemagne (Solingen, commune modèle).⁸

5.4. L'école, champ de tension

Le rôle central de l'école a été systématiquement souligné lors des entretiens avec les experts. Les principales raisons invoquées sont la portée très large et l'accès direct (« on atteint tout le monde »). Les discussions des groupes de réflexion ont également montré que les enfants et les jeunes souhaitent avoir la possibilité de participer dans les structures ordinaires, car leur temps libre est très occupé par d'autres activités (sport, associations, centre de loisirs, devoirs, etc.).

Lors de l'atelier, les participants ont toutefois remis en question l'importance peut-être exagérée accordée à l'école. Il existe de nombreuses organisations actives durant le temps libre des enfants et des jeunes et qui seraient tout aussi importantes en matière de promotion de la participation. C'est pourquoi l'ensemble des acteurs devraient toujours être considérés et impliqués de façon conjointe, ce qui permettrait de toucher le plus

⁸ Droit de parole et de consultation du Conseil municipal des jeunes dans les commissions, les représentations de district et les conseils consultatifs, Ville de Solingen. https://ratsportal.solingen.de/sdnetrim/UGhVM0hpd2NXNFdFcExjZRSB7dRqXoo4Cyd47LxybY-YqTf8zWYV0lgkvQfqcUd4/Mitteilungsvorlage_2821-2022.pdf

grand nombre d'enfants et de jeunes. En outre, si l'on se concentre trop sur l'école, la question se pose de savoir comment on peut atteindre les jeunes après la fin de la scolarité obligatoire.

5.5. Synthèse : tâches des cantons

Les tâches essentielles du Canton sont présentées ci-dessous sur la base des conclusions tirées de l'ensemble des modules d'enquête de la présente étude.

Les entretiens avec les experts ont montré que les tâches qui incombent au Canton et aux communes sont généralement différentes. Alors que le Canton assume plutôt des tâches d'ordre supérieur (comme fixer des conditions-cadres, apporter un soutien financier, transmettre un savoir-faire, offrir des formations, proposer son expertise, entretenir des liens avec d'autres cantons et organiser des événements de réseautage au niveau cantonal), les communes endossent la responsabilité de la mise en œuvre concrète des projets et de la coopération avec les acteurs locaux (par exemple l'école, l'animation socioculturelle enfance et jeunesse), car elles peuvent entrer plus directement en contact avec les enfants et les jeunes. Il existe toutefois des différences : selon leur taille, leur géographie et leur topographie, les cantons devraient parfois s'impliquer davantage dans la conception et la mise en œuvre des offres de participation. En outre, les compétences en matière de participation des enfants et des jeunes ne sont pas toujours définies juridiquement. Dans de tels cas, la motivation intrinsèque de certains décideurs joue souvent un rôle central.

Les groupes de réflexion ont montré que la commune est davantage perçue comme un espace de vie que le canton. C'est là que les enfants et les jeunes souhaitent exercer une influence et prendre une part active. Cela rejoint les déclarations des experts (par ex. que le Canton est perçu comme quelque chose d'abstrait). Les enfants et les jeunes (en particulier ceux des régions rurales) ont souvent mentionné que la desserte des transports publics était trop irrégulière et pas assez tardive le soir, et qu'ils souhaiteraient davantage de commerces ou de snacks. En ce qui concerne le développement des transports publics en particulier, le Canton pourrait avoir une influence notable et contribuer à une meilleure prise en compte de l'espace vécu. Les enfants et les jeunes ont également jugé important d'être pris au sérieux et d'être intégrés partout où le sujet les concerne particulièrement (p. ex. construction de bâtiments scolaires). Ils souhaitent que les résultats de la participation soient rendus transparents et aimeraient être informés de la suite des événements et du délai dans lequel des effets concrets peuvent être attendus (les décideurs devraient s'y tenir et ne pas faire de « promesses en l'air »).

Il est ressorti de l'atelier que le Canton devrait être le principal responsable pour l'établissement d'une culture de la participation et le développement de l'attitude correspondante. Ainsi, il reviendrait aux délégués à l'enfance et à la jeunesse de mener un travail de sensibilisation actif au sein des milieux politiques et de l'administration. Cela contribuerait à l'implantation durable de la participation des enfants et des jeunes. Concrètement, le Canton serait également responsable de faire en sorte qu'un échange régulier ait lieu sur les offres existantes, les projets prévus et les expériences, et que les éventuelles synergies puissent être identifiées et exploitées. Conformément à l'idée du fédéralisme d'exécution, les cantons sont responsables de veiller à ce que les offres et projets concrets soient mis en œuvre et contrôlés au niveau communal.

6. Recommandations

Les recommandations suivantes ont été formulées sur la base de la synthèse et de l'interprétation des enseignements issus des différents modules et des conclusions qui en ont été tirées.

6.1 Le Canton comme instance de suivi

Comme cela a été présenté dans la discussion des résultats et dans la recommandation qui précède, ce sont surtout les communes et les acteurs locaux qui devraient être responsables de la mise en œuvre concrète des projets comportant des possibilités de participation. Selon les experts, les domaines suivants devraient en général être du ressort du Canton :

- Fixer des conditions-cadres
- Apporter un soutien financier
- Transmettre un savoir-faire, organiser des formations continues, soutenir par leur expertise
- Entretenir des liens avec d'autres cantons
- Proposer et organiser des événements de réseautage pour les communes/organisations du canton
- Assurer un suivi systématique

Il convient de noter à cet égard que les domaines de compétence peuvent être très différents d'un canton à l'autre. La taille et la topographie du canton, les bases juridiques ainsi que les ressources humaines, temporelles et financières des communes, entre autres, peuvent amener à ce que le Canton soit davantage impliqué dans la planification et la mise en œuvre des offres. Pour pouvoir assumer les tâches relevant des domaines décrits ci-dessus, il est indispensable que le Canton conserve une vue d'ensemble des offres de participation qui existent dans les communes. Par exemple, chaque commune pourrait fournir annuellement une liste de toutes les offres de participation réalisées durant l'année écoulée et prévues dans un avenir proche. Cela permettrait de mieux comparer les communes quant à leur niveau d'activité dans le domaine de la participation, et le canton saurait ainsi quelles communes ont éventuellement besoin de davantage de soutien.

6.2 Responsabilité de la coordination et de la mise en réseau

Les résultats montrent qu'il existe dans tous les cantons une multitude d'offres et de projets en matière de participation. De même, diverses organisations et institutions sont à l'œuvre par-delà les frontières cantonales pour promouvoir la participation à bas seuil des enfants et des jeunes. Le souhait d'une mise en réseau au sein des cantons et au niveau intercantonal a été mentionné et discuté à plusieurs reprises.

Dans ce contexte, le rôle du Canton est d'assurer la coordination et la mise en réseau des acteurs et des offres concernés à l'intérieur des frontières cantonales et de créer les conditions nécessaires à un dialogue constructif et permanent. Les services cantonaux peuvent par exemple servir de point de contact pour des questions concrètes sur la participation des enfants et des jeunes et offrir des plateformes d'échange. En même temps, ils peuvent rassembler des idées, des propositions et des souhaits et les intégrer de façon ciblée dans des projets politiques et administratifs appropriés, ou diffuser des approches innovantes – en concertation avec les acteurs locaux, les communes et surtout les enfants et les jeunes. La promotion opérationnelle de la participation sur le terrain continuerait à être menée principalement au niveau des communes, conformément au principe du fédéralisme.

Il serait utile que le Canton propose à cet effet des plateformes appropriées permettant aux communes d'échanger – notamment en ce qui concerne les initiatives et projets permettant la participation de groupes encore trop peu représentés parmi les enfants et les jeunes. Dans ce cadre, il convient de tenir compte de la taille et de la topographie du canton, de son plurilinguisme et d'autres aspects. Ainsi, dans les petits cantons, une plate-forme cantonale est envisageable, alors que dans les cantons qui peuvent être divisés en différentes régions ou dans

lesquels les distances à parcourir sont parfois longues en raison du relief, il faudrait peut-être disposer de plusieurs espaces d'échange, éventuellement différents. L'un des principaux objectifs de ces instruments est de faciliter et d'accélérer la diffusion d'approches prometteuses. Il s'est avéré qu'il existe une multitude d'idées, d'offres et de projets. Beaucoup de communes et d'acteurs locaux seraient très heureux de pouvoir utiliser un modèle qu'il leur suffirait d'adapter aux conditions locales.

Exemple pratique

Une plateforme pour les projets, canton du Jura : www.oxyjeunes.ch

Le site présente et promeut des projets participatifs réalisés par et avec des enfants et des jeunes. Cette plateforme offre donc d'une part aux enfants et aux jeunes la possibilité de découvrir l'offre existante et d'en profiter. D'autre part, elle permet aux cantons d'avoir aisément une vue d'ensemble des projets en cours. L'avantage est donc double. Il est aussi possible par exemple de mettre en ligne sur la plateforme des projets lancés par des politiciens afin de gagner le soutien des enfants et des jeunes.

6.3 Utilisation d'un langage simple et forme de la communication

L'information et la transparence sont des conditions indiscutables de la participation à bas seuil des enfants et des jeunes. Mais si l'on veut que ces deux promesses soient pleinement tenues, il est absolument nécessaire de s'interroger sur la manière dont le langage est utilisé. Un langage adapté aux enfants et aux jeunes exige avant tout de la simplicité. Ce principe s'applique aussi bien à la présentation des offres, aux questionnements sur les besoins ou à la communication sur les décisions politiques et les projets de loi. Si ces derniers ne peuvent par exemple pas être rédigés dans un langage simple dans la constitution cantonale ou communale, notamment en raison d'une terminologie juridique établie, il devrait au moins en exister une version alternative facilement accessible.

Aiguiser les consciences et promouvoir l'utilisation d'un langage simple n'est toutefois qu'un début. Une mesure additionnelle pourrait être d'organiser des cours de formation ciblés sur ce sujet pour les personnes actives dans la politique et au sein de l'administration. Parallèlement, il est toujours possible d'impliquer dans l'ensemble des projets des acteurs locaux qui sont déjà en contact avec les enfants et les jeunes et sont donc plus familiers de leur environnement et de leur langage. Il peut par exemple être très profitable que des professionnels locaux de la promotion de l'enfance et de la jeunesse soient présents en tant que « traducteurs » lors d'un échange entre des politiciens et des enfants ou des jeunes.

Aborder directement les enfants et les jeunes par le biais du « bouche-à-oreille » est certes le moyen le plus efficace (notamment pour recruter de nouveaux participants), mais les réseaux sociaux (dans le « langage » des enfants et des jeunes ; message éventuellement développé de manière participative) et les supports analogiques tels que brochures, affiches ou autres formes plus créatives comme les actions à la craie resteraient néanmoins pertinents selon le type d'offre, le groupe cible ou la région. Cela plaide encore une fois en faveur du fait que ce sont avant tout les communes et les acteurs locaux qui devraient mettre en œuvre et réaliser les projets sur place, et donc aussi assurer la communication à ce sujet. Dans ce contexte, le canton peut assumer un rôle de soutien (sensibilisation et partage de connaissances sur les formes de communication efficaces) et diffuser des informations sur les offres extra-communales.

6.4 Le Canton, garant de l'hétérogénéité

Lors des discussions menées dans le cadre des ateliers, il a été souligné à plusieurs reprises qu'il fallait prêter attention à l'hétérogénéité des enfants et des jeunes. Cela peut signifier deux choses. Soit les offres et les projets doivent être planifiés et réalisés spécifiquement en fonction des différents groupes cibles. Soit ils doivent être conçus de manière à s'adresser au plus grand nombre possible d'enfants et de jeunes.

Le Canton n'a pas pour mission de développer et réaliser lui-même ces offres et projets. Il devrait plutôt agir en tant qu'« instance de garantie » et s'assurer que l'hétérogénéité, telle que décrite dans le présent rapport, est bien prise en compte. S'il s'avère par exemple que certains groupes ne sont pas suffisamment pris en considération, il incomberait au Canton de le signaler et de formuler des recommandations appropriées. Les cantons exercent ici une fonction de conseil, de motivation et d'inspiration à l'égard des communes et des acteurs locaux – mais il est également envisageable qu'ils vérifient si les offres et les projets appropriés ont bien été mis en œuvre. En ayant une vue d'ensemble des différents projets menés sur tout le territoire cantonal et en dehors, ils peuvent faire des comparaisons éclairées et mieux évaluer dans quelle mesure les offres et les projets sont réfléchis, planifiés et mis en œuvre dans une optique d'hétérogénéité.

6.5 Proposition : un « mois de la participation »

Cette proposition concrète est une synthèse des principales conclusions et idées issues de l'atelier de la ZHAW avec la CDAS, les délégués cantonaux à l'enfance et à la jeunesse et les services cantonaux compétents dans le cadre de la plate-forme de la CPEJ pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse. Elle pourrait être mise en œuvre, en tant que requête nationale, dans tous les cantons simultanément et à intervalles réguliers. La proposition part de l'idée de mener une campagne de sensibilisation. Pour produire un effet durable et ancrer l'idée de la participation, la campagne devrait être établie dès le départ comme un élément récurrent selon un rythme annuel.

Chaque année, après le début de l'année scolaire en août ou en septembre, la CDAS lancerait le « Mois suisse de la participation » en collaboration avec les délégués cantonaux à l'enfance et à la jeunesse et les services cantonaux compétents. Cette manifestation comprendrait diverses offres et projets autour de la participation des enfants et des jeunes. Les activités suivantes sont par exemple envisageables :

- forums des enfants et des jeunes au niveau communal avec des acteurs locaux de la politique, de l'administration et de la société civile ainsi que des enfants et des jeunes ;
- ateliers consacrés au langage simple destinés aux personnes travaillant dans l'administration et actives en politique, avec des enfants et des jeunes ;
- présentations de projets locaux/exemples de bonnes pratiques de la commune ;
- présentation d'outils existants, tels que des recueils de méthodes participatives (voir le prototype 4 : « Mallette de la participation ») ;
- actions dans les espaces publics fréquentés par les enfants et les jeunes pour aborder le thème de la participation ;
- offres de proximité qui se rendent dans des institutions (p. ex. foyers pour enfants et adolescents) ;
- offres et projets dans les centres de loisirs, les maisons de quartier, les centres communautaires et autres organisations locales.

Un tel « mois de la participation » organisé régulièrement pourrait être un bon moyen de sensibilisation. La responsabilité d'initier et d'accompagner le projet incomberait au Canton, mais l'offre ne peut fonctionner que si les acteurs locaux et les communes la font vivre avec des idées et des actions concrètes sur place.

7 Bibliographie

- Askari, S., Anaby, D., Bergthorson, M., Majnemer, A., Elsabbagh, M., & Zwaigenbaum, L. (2015). Participation of Children and Youth with Autism Spectrum Disorder: A Scoping Review. *Review Journal of Autism and Developmental Disorders*, 2(1), 103–114.
- Bedell, G., Coster, W., Law, M., Liljenquist, K., Kao, Y.-C., Teplicky, R., Anaby, D., & Khetani, M. A. (2013). Community Participation, Supports, and Barriers of School-Age Children With and Without Disabilities. *Archives of Physical Medicine and Rehabilitation*, 94(2), 315–323.
- Bult, M. K., Verschuren, O., Jongmans, M. J., Lindeman, E., & Ketelaar, M. (2011). What influences participation in leisure activities of children and youth with physical disabilities? A systematic review. *Research in Developmental Disabilities*, 32(5), 1521–1529.
- Burschel, M., Klein-Zimmer, K., & Seckinger, M. (2022). *Gute Heime – Möglichkeiten der Sichtbarmachung der Qualitäten stationärer Hilfen zur Erziehung* (1. Auflage). Beltz Juventa.
- Brüschweiler, B., Cavelti, G., Falkenreck, M., Gloor, S., Hinder, N., Kindler, T., & Zaugg, D. (2021). *Kinderrechte aus Kinder- und Jugendsicht. Kinderrechte-Studie Schweiz und Liechtenstein 2021*. Herausgegeben von UNICEF Schweiz und Liechtenstein und dem Institut für Soziale Arbeit und Räume, Departement Soziale Arbeit der OST – Ostschweizer Fachhochschule. Zürich und St. Gallen.
- Clark, A. & Moss, P. (2005). *Spaces to Play: more listening to young children using the Mosaic approach*. London: National Children's Bureau.
- Chiapparini, E., Schuwey, C., Beyeler, M., Reynaud, C., Guerry, S., Blanchet, N., & Lucas, B. (2020). *Modelle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention* (Nr. 7/20). Nationale Plattform gegen Armut.
- Cho, S., Crenshaw, K. W., & McCall, L. (2013). Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 38(4), 785–810.
- Dittmann, J. & Kehl, K. (2022). Vom Steuerungsmodell zum partizipativen Gestaltungsansatz – Sozialplanung im Wandel gesellschaftlicher Ansprüche. In C. Gehrlach, M. von Bergen & K. Eiler (Hrsg.). *Zwischen gesellschaftlichem Auftrag und Wettbewerb: Sozialmanagement und Sozialwirtschaft in einem sich wandelnden Umfeld*. Wiesbaden: Springer VS, S. 147-158.
- Eberitzsch, S., Keller, S., & Rohrbach, J. (2021). Partizipation in der stationären Kinder- und Jugendhilfe – Theoretische und empirische Zugänge zur Perspektive betroffener junger Menschen: Ergebnisse eines internationalen Literatureviews. *Österreichisches Jahrbuch für Soziale Arbeit*, 3(1), 113–154.
- Franks, M. (2011) Pockets of Participation: Revisiting Child-Centred Participation Research: Revisiting Child-Centred Participation Research. *Children & Society* 25, no: 15–25.
- Gaiser, W., & de Rijke, J. (2007). *Partizipation junger Menschen. Trends in Deutschland und der europäischen Kontext*. 2(4), 421–438.
- Gebken, Ulf & Vosgerau, Söhnke (2014). "Teilhabe, Empowerment, Anerkennung - Hintergrund, Ziele und Konzept des Praxisforschungsprojekts Fussball ohne Abseits." In: Gebken, Ulf & Vosgerau, Söhnke (Hrsg.): *Fussball ohne Abseits. Ergebnisse und Perspektiven des Projekts „Soziale Integration von Mädchen durch Fussball“*. Wiesbaden: Springer VS Verlag.
- Geisen, T., & Riegel, C. (2007). Jugendliche MigrantInnen im Spannungsfeld von Partizipation und Ausgrenzung – eine Einführung. In T. Geisen & C. Riegel (Hrsg.). *Jugend, Partizipation und Migration. Orientierungen im Kontext von Integration und Ausgrenzung*. VS Verlag für Sozialwissenschaften, S. 7-26.
- Gerlit, R., (2020). *Barrieren politischer Partizipation am Bürgerhaushalt in Deutschland: Empirische Erhebung und Massnahmen zur Überwindung*. PhD Dissertation. München: Technische Universität München
- Gimpel, J. G., & Pearson-Merkowitz, S. (2009). Policies for Civic Engagement beyond the Schoolyard. In: James Youniss und Peter Levine. In *Engaging young people in civic life* (S. 81–101). Vanderbilt University Press.
- Grasshoff, G. (2022). Partizipation in der Hilfeplanung. In K. Peyerl & I. Züchner (Hrsg.), *Partizipation in der Kinder- und Jugendhilfe: Anspruch, Ziele und Formen der Partizipation von Kindern und Jugendlichen*. Beltz Juventa, S. 165–176.
- Heeg, R., Steiner, O., Balleys, C., Lodi, I., & Schnorr, V. (2015). *Evaluation Projekte Peer Education / Peer Tutoring zur Förderung von Medienkompetenzen BAND II: Detaillierte Ergebnisse zu den Modellprojekten und Anhängen*.
- Hirschi, J., & Blumenthal, M. (2016). *Bedürfnisanalyse zu einem nationalen Jugendparlament*. Dachverband Schweizer Jugendparlamente DSJ.
- Arnold, H. & Höllmüller H. (Hrsg.) (2017). *Niederschwelligkeit in der sozialen Arbeit*. Weinheim Basel: Beltz Juventa.
- Knauer, R., & Sturzenhecker, B. (2005). Partizipation im Jugendalter. In B. Hafenegger, M. M. Jansen, & T. Niebling (Hrsg.), *Kinder- und Jugendpartizipation: Im Spannungsfeld von Interessen und Akteure*. Verlag Barbara Budrich, S. 63-94.
- Kutscher, N., & Iske, S. (2020). Digitale Ungleichheiten im Kontext Sozialer Arbeit. In N. Kutscher, T. Ley, U. Seelmeyer, F. Siller, A. Tillmann, & I. Zorn (Hrsg.), *Handbuch Soziale Arbeit und Digitalisierung*. Beltz Juventa, S. 115-128.
- Laforgue, N., Sabariego, M., Ruiz, A., & Cano-Hila, A. B. (2022). An Intersectional Analysis of Child and Adolescent Inclusion in Local Participation Processes. *Social Inclusion*, 10(2), 66–74.

- Mayrhofer, H. (2012). *Niederschwelligkeit in der Sozialen Arbeit: Funktionen und Formen aus soziologischer Perspektive*. Wiesbaden: Springer Fachmedien Wiesbaden.
- Moser, S. (2010). *Beteiligt sein: Partizipation aus der Sicht von Jugendlichen* (1. Auflage). VS Verlag für Sozialwissenschaften.
- Muri, G., Simoni, H. (2019). Lebenswelt Gemeinde: Mit Kindern forschen – Aus Perspektiven und Methoden ein Mosaik zusammenfügen. In: Hedderich, I., Buttschi, C., Reppin, J. (Hrsg.). *Perspektiven auf Vielfalt in der frühen Kindheit – Mit Kindern Diversität erforschen*. Bad Heilbrunn: Julius Klinkhardt, S. 314-333.
- Müller-Suleymanova, D. & Adili K. 2023. *Second Generation: Ein partizipatives Forschungs- und Entwicklungsprojekt mit Zuger Jugendlichen*. Schlussbericht. Zug: Amt für Gesundheit, Kanton Zug.
- Nef, S., Gisiger, J., Frigo Charles, O., Gertel, E., Pizzera, M., Suppa, A., & Streckeisen, P. (2022). *Politische Partizipationsformen und Motivation von Jugendlichen sich zu engagieren. Schlussbericht*. BSV (Bundesamt für Sozialversicherungen) & EKKJ (Eidgenössische Kommission für Kinder- und Jugendfragen).
- Oehme, A. (2011). *Niedrigschwellige Jugendsozialarbeit: Eine Handreichung für die Praxis zur Ausgestaltung niedrigschwelliger Projekte in der Jugendsozialarbeit*. Berlin: Bundesarbeitsgemeinschaft örtlich regionaler Träger der Jugendsozialarbeit.
- Pitti, I., Mengilli, Y., Martelli, A., & Loncle, P. (2019). Participation and everyday life. Emerging meanings in youth cultural practices. In: A. Walther, J. Betsleer, P. Loncle, & A. Pohl (Hrsg.). *Young people and the struggle for participation: Contested practices, power and pedagogies in public spaces*. London: Routledge, S. 131–145.
- Rameder, P. (2015). *Die Reproduktion sozialer Ungleichheiten in der Freiwilligenarbeit: Theoretische Perspektiven und empirische Analysen zur sozialen Schliessung und Hierarchisierung in der Freiwilligenarbeit*. PL Academic Research.
- Reitz, S. (2015). *Kinder und Jugendliche haben ein Recht auf Partizipation was aus menschenrechtlicher Sicht im Bildungsbereich getan werden muss*. Deutsches Institut für Menschenrechte.
- Rieker, P., Mörgen, R., Schnitzer, A., & Stroezel, H. (2016). *Partizipation von Kindern und Jugendlichen: Formen, Bedingungen sowie Möglichkeiten der Mitwirkung und Mitbestimmung in der Schweiz*. Springer VS.
- Rogge, T. (2021). Ungleichheit als Herausforderung digitaler Partizipation von Schüler*innen. In L. Möller & D. Lange (Hrsg.), *Augmented Democracy in der Politischen Bildung: Neue Herausforderungen der Digitalisierung*. Springer Fachmedien, S. 137–154.
- Rohrbach, J., Eberitzsch, S., & Keller, S. (2021). Beteiligung junger Menschen im Alltag der stationären Kinder- und Jugendhilfe verstehen und fördern: Die Aktionsbox "Wie wir das sehen". *Evangelischer Erziehungsverband* 98 (4): 280 - 285.
- Schmuziger, A., & Zimmermann, D. (2021). *Jugendpartizipation in der Gemeinde ermöglichen. Forschungsbericht*. Luzern: Hochschule Luzern – Soziale Arbeit.
- Schürch, D. (2007). *Psicodidactica della fotografia nel bambino dai 3 ai 7 anni. L'altro sguardo sull'ambiente di vita*. Milano: FrancoAngeli.
- Steiner, C., Haunberger, S., & Kehl, K. (2022). Freiwilligenmanagement in der Deutschschweiz: Erkenntnisse einer Organisationsbefragung. In: Haunberger, S., Kehl, K., & Steiner, C. (Hrsg.). *Freiwilligenmanagement in zivilgesellschaftlichen Organisationen: Anwerben, Begleiten und Anerkennen von freiwilligem Engagement im Alter*. Zürich: Seismo, S. 127-156.
- Sünker, H., & Swiderek, T. (2022). Kinderpolitik und Kinderrechte. In: K. Peyerl & I. Züchner (Hrsg.), *Partizipation in der Kinder- und Jugendhilfe: Anspruch, Ziele und Formen der Partizipation von Kindern und Jugendlichen*. Beltz Juventa, S. 26-39.
- ten Brummelaar, M. D. C., Harder, A. T., Kalverboer, M. E., Post, W. J., & Knorth, E. J. (2018). Participation of youth in decision-making procedures during residential care: A narrative review. *Child & Family Social Work*, 23(1), 33–44.
- Thimm, C. (2018). Digitale Partizipation – Das Netz als Arena des Politischen? Neue Möglichkeiten politischer Beteiligung im Internet. In: A. Kalina, F. Krotz, M. Rath, & C. Roth-Ebner (Hrsg.), *Mediatisierte Gesellschaften. Medienkommunikation und Sozialwelten im Wandel*. Nomos Verlag, S. 161-180.
- Thomi, L. (2019). *Barrierefreie digitale Partizipation. Eine Analyse von Online-Tools für die Nutzung von barrierefreien partizipativen Prozessen*. Schlussbericht zum Mentorat Digitale Partizipation. Zürich: Soziale Arbeit ZHAW.
- Vatter, A. (2020). Das politische System der Schweiz, 4. Auflage; Baden-Baden: Nomos.
- Vromen, A., & Collin, P. (2010). Everyday youth participation? Contrasting views from Australian policymakers and young people. *YOUNG*, 18(1), 97–112.
- Walther, A., Lüküslü, D. G., Loncle, P., & Pais, A. (2021). Regimes of Youth Participation? Comparative Analysis of Youth Policies and Participation across European Cities. *YOUNG*, 29(2), 191–209.
- Wittwer, S. (2015). *Politische Partizipation von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz*. Studie der Schweizerischen Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände (SAJV) in Zusammenarbeit mit dem Dachverband Schweizer Jugendparlamente (DSJ). Bern.

8 Annexe. Exemples de bonnes pratiques issus des données collectées

Lors des entretiens avec les experts, un certain nombre d'exemples de projets à bas seuil et/ou innovants ont été cités. Nous présentons ci-dessous une liste de quelques-uns d'entre eux.

The Social Truck

Un minibus abrite un laboratoire sur la nature, la technologie et l'art. Ce bus sillonne les communes et les quartiers et constitue un point d'accueil socioculturel mobile qui rend possible et favorise des projets participatifs avec les enfants et les jeunes. (www.thesocialtruck.ch)

Dixit

Une enquête menée auprès des jeunes sur les besoins et la participation a fait appel à une approche « peer-to-peer ». Des jeunes ont interrogé d'autres jeunes. (www.mendrisio.ch/dixit/)

Young 4 Help Chat

Un projet initialement développé par Pro Juventute a donné naissance à un site web sur lequel les jeunes peuvent sélectionner un interlocuteur et chatter sur divers sujets qui les préoccupent. (www.young4help-chat.com)

Zeta Movement

Un exemple de projet dans lequel des jeunes s'engagent en tant qu'ambassadeurs pour la sensibilisation à la santé mentale. (www.zetamovement.com)

Bourse aux projets

Un site web présente et promeut des projets réalisés par et avec des enfants et des jeunes. Il est aussi possible de mettre en ligne sur la plateforme des projets lancés par exemple par des politiciens. (www.oxyjeunes.ch)

Politbaukasten

Boîte à outils politique : projet et plateforme proposant diverses offres autour de la sensibilisation des enfants et des jeunes à la politique. (www.polit-baukasten.ch)

Engage.ch

Organisation réunissant diverses offres. Au niveau communal par exemple, des sondages jeunesse et des processus de consultation complets visant à encourager la participation des enfants et des jeunes sont proposés. (www.engage.ch)

Jugendpolittag

Journée politique de la jeunesse : organisée avec succès depuis plus de 10 ans dans le canton de Soleure ; projet géré et réalisé par engage.ch. (www.engage.ch/jugendpolittag)

Kindersession Horgen

Session des enfants : le Bureau pour l'enfance de Horgen a conçu, planifié et réalisé une session pour enfants avec une quinzaine d'entre eux. Les idées qui en sont ressorties ont été mises en œuvre dans une large mesure, et la session pour enfants est devenue un événement récurrent. Le recrutement des enfants s'est fait en collaboration avec les écoles, de sorte que des élèves des cinq établissements scolaires ont pu participer. (www.unicef.ch/fr/notre-travail/suisse-liechtenstein/espaces-de-vie-adaptes-aux-enfants/les-etudes-de-cas)

PartiZhipation (okaj)

Dans le cadre du projet PartiZhipation, dix communes zurichoises évaluent et ancrent la participation des enfants et des jeunes au niveau communal. okaj.ch/projekte/partizhipation